

## Echoscopie

Echoscopie est une nouvelle rubrique qui vous est proposée avec l'accompagnement du PDDC, le Programme Décentralisation/Développement Communal de la GIZ.

Une rubrique entièrement consacrée à la Bonne Gouvernance Locale.

Les sujets seront ancrés sur l'actualité brûlante en matière de gouvernance et de redevabilité, dans une interpellation autant des dépositaires de la gestion des affaires publiques que des fantassins du devoir citoyen autant que s'en réclament les organisations de la société civile.

Récépissé n° 2011-044/CAO/TGI-F/PF • ISSN 0796-8868

N° 16 • août-septembre 2014 • Prix : 300 FCfa

# Les Échos du Sahel

Journal régional d'informations, d'Intégration et de Développement • Tél. 40 77 77 18 • Fada N'Gourma

Puissions nous avoir le courage de changer ce qui peut l'être, la force d'accepter ce qui ne peut l'être,  
la sagesse pour faire la différence entre les deux !

## Jumelage : Niamey - Fada - Tamalé

Ce qu'il faut  
savoir,  
ce qui doit  
être

Lire p. 8

Kocly Moumouni

Baadhoi  
Ousséini

Dénoncer,  
Combattre l'ingratitude,  
Lever les tares  
et Recadrer les choses

Lire p. 6

### Marché central de Fada

## On est fatigué de ça !

Page 12

Prendre le pouls du marché central, c'est s'exposer au risque d'une grogne, tant les commerçants sont mécontents de l'état de leur lieu de travail. En dedans, en dehors et même autour, le marché central trahit la beauté de son architecture vue de loin.

### Flagrant délit de malgouvernance

Au nom du tô qui se mange chez le chef de famille, Kocly a imposé sa présence aux maires des communes associées pour relever ensemble les défis du développement plus ardu en combat singulier.

Lire p. 9

### 14ème AG statutaire de Andal & Pinal

Atteindre toutes les localités où vivent des éleveurs

Lire p. 2



**BOULANGERIE**  
**BP 124**  
**FADA**

**NUNGU**  
40 77 01 68  
**N-GOURMA**

**DIPEN**

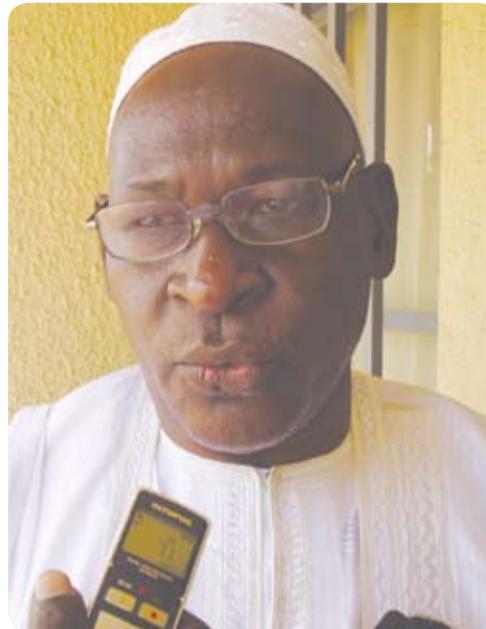
14ème Assemblée générale statutaire de l'association Andal & Pinal

# Atteindre toutes les localités où vivent des éleveurs

Par Japhet Benyidoba

Tous les deux ans, l'association Andal & Pinal, «savoir pour s'éveiller» en fulfuldé, tient son AG statutaire pour, selon Diallo Issa son président, «poser un regard sur le niveau d'exécution de notre programme en cours et nous projeter vers l'avenir».

L'édition 2014 s'est tenue dans la ville de Fada le jeudi 7 août dernier et, la salle de réunion de l'hôtel de ville a difficilement contenu les membres de Andal & Pinal venus en grand nombre pour leur biennale. Dans un Burkina où très peu d'associations et même des structures faitières d'organisations de la société civile peuvent se prévaloir du respect de leurs obligations statutaires et encore moins avoir un programme d'activités autre que chasser ateliers et séminaires pour des perdiems, Andal & Pinal sort du rang et met à l'aise son président Diallo Issa qui peut déclarer sans baisser les yeux : «nous avons non seulement un programme d'activités mais encore l'obligation de rendre compte à nos membres. Nous avons des objectifs et donc un programme de travail».



Le président Diallo Issa

Aujourd'hui, indique Diallo Issa «Andal & Pinal est devenue une association nationale». Née dans le Salmatenga en 1997, l'association a vite passé la dimension provinciale et couvre aujourd'hui les régions de l'Est, du Centre-sud, du Centre-nord et, intervient via des organisations partenaires, dans le Centre, l'Ouest, le Nord et le Sahel. Diallo Issa confie «nous voulons

atteindre toutes les localités où vivent des éleveurs et nous sommes sollicités partout mais, les moyens nous manquent pour répondre à tous dans l'immédiat».

Andal & Pinal reste cependant fidèle à son ambitieux objectif d'aider tous les éleveurs à «savoir pour s'éveiller», s'inscrire dans la mouvance du progrès par une victoire sur l'ignorance. Une vision qui explique la place importante de l'éducation dans les programmes d'activités de l'association. «Pendant longtemps, il s'est dit que les éleveurs pasteurs s'adonnent tellement à leur activité qu'ils négligent la scolarisation de leurs enfants», constate le président Diallo Issa et «il est temps de changer cela».

Le rendez-vous 2014 de Fada a permis à l'association de faire le point sur les programmes engagés, ceux soutenus par des partenaires techniques et financiers comme ceux exécutés en partenariat avec d'autres associations, projets et programmes ; ceux également en projet et, notamment à l'échelle de la région de l'Est et transfrontalière ouest-africaine avec des pays comme le Togo, le Bénin, le Mali, le Tchad et la Mauritanie. Comme le caricature Diallo Issa «ça veut dire qu'il y a des perspectives».

L'AG de Fada a aussi évoqué les difficultés car «ce n'est pas tout ce qu'on veut qu'on peut réaliser ; il faut que les moyens suivent», confie le président de Andal & Pinal. Aminata Diallo/Boly la chargée des projets et programmes confirme la prépondérance du programme éducation-formation dans les activités de Andal & Pinal. Selon elle,

«c'est depuis 1999 que Andal & Pinal a inscrit comme priorité l'accompagnement de ses membres dans le renforcement de leurs capacités par l'éducation et la formation». Le programme a été mis sur orbite avec l'alphabétisation et, «très vite», souligne Aminata Diallo/Boly, «nous avons remarqué que les enfants y venaient avec leurs parents et, nous avons lancé en 2002 la formule de «l'Ecole du Berger et de la Bergère» afin de prendre en compte les adolescents». Andal & Pinal va même ouvrir une concertation et aller vers un diagnostic pour améliorer la prise en charge éducative des enfants des éleveurs. Ainsi, après une phase expérimentale de l'Ecole du Berger et de la Bergère, entre 2002 et 2008, Andal & Pinal a éprouvé un programme de consolidation entre 2009 et 2012 et, confie Aminata Diallo/Boly, «au jour d'aujourd'hui, nous sommes à la phase de passage à l'échelle où nous attendons que les autorités étatiques du



Burkina Faso valide l'Ecole du Berger et de la Bergère qui a été reconnue comme une formule adaptée aux communautés pastorales». Elle rappelle que cette formule est à l'origine d'une autre à succès au niveau des adultes, en l'occurrence la formule expérimentale développée conjointement par Andal & Pinal, APESS et Potal-Men (notre union) : 3 ONG à dimension transfrontalière, Burkina-Bénin-Togo, dans le cadre du Programme éducation-formation des pasteurs nomades (PEPAN). Ledit programme à l'intention des adultes a reçu une bonne audience «auprès de l'Etat burkinabé et des PTF, notamment de la Coopération suisse» et a pris l'envergure d'un Programme régional d'éducation-formation des populations pastorales en



Aminata Diallo/Boly

zone transfrontalière (PREPP) et concerne 7 pays, «Bénin, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Togo». Andal & Pinal se retrouvant opérateur, pour le compte du Burkina, dans la zone transfrontalière Burkina-Bénin-Togo et Burkina-Mali dans la Boucle du Mouhoun.

Andal & Pinal fait également honneur au concept du genre, quand bien même Aminata Diallo/Boly reconnaît que «le processus d'implication et responsabilisation de la femme est vraiment lent parce qu'on est face à une communauté très mobile et où la femme n'avait pas une grande place dans le processus éducatif». L'association y travaille cependant, «il y a un engouement des femmes et tout est fait pour montrer que la femme a une importance dans notre communauté et il faut que les femmes s'intéressent au processus d'éducation et de formation».

## Andal & Pinal en bref

- Création et fonctionnement :** Andal & Pinal, en abrégé «A&P», est une association d'éleveurs créée en 1997 et reconnue officiellement en février 1998. Son statut d'association de dimension nationale lui est reconnu en novembre 2012. Suivant son organigramme, le conseil exécutif est l'organe de direction, d'animation de la vie associative et de contrôle de l'action du secrétariat exécutif composé d'un personnel administratif et technique recruté par l'association pour la mise en œuvre de ses projets.
- Objectifs :** promouvoir l'élevage intensif ; valoriser les ressources naturelles locales ; sauvegarder le potentiel foncier, végétal et animal ; lutter contre l'analphabétisme ; promouvoir les valeurs socioéconomiques et culturelles ; encadrer les éleveurs ; sensibiliser les populations sur les questions de développement.
- Zones d'intervention :** Centre-nord, Centre-sud, Est et via des organisations partenaires dans les régions du Centre, Ouest, Nord et Sahel.
- Secteurs d'intervention :** éducation-formation ; santé communautaire et santé animale ; développement rural (agriculture, élevage, environnement).

### Domaines d'intervention

\*éducation non formelle des adolescents (9-15 ans) déscolarisés ou non scolarisés, à travers sa structure éducative appelée Ecole du Berger et de la Bergère (EdB) qui assure des enseignements apprentissages dans un contexte non formel avec une approche globale active et participative, bilingue (fulfulde et français) selon la pédagogie de texte (PdT) ; \*éducation des populations pastorales en zone transfrontalière, programme régional (PREPP), avec ses pairs du Mali, du Niger, du Bénin, du Tchad et de la Mauritanie ; \*alphabétisation des adultes, programme accompagné depuis 2002-2003 par le Fonds pour l'éducation non formelle (FONAENF) ; \*renforcement des capacités des producteurs ruraux dans leurs pratiques, notamment : embouche, aviculture, teinture, saponification (production de savon), transformation du lait, techniques de restauration de sol, pépinières forestières et implantation de haie vive, intensification et intégration agriculture-élevage, amélioration de la qualité de l'élevage, commerce du bétail.◆

### Contacts

**Korsimoro (siège)**  
Secteur 2, Tél. +226 40 45 84 27 – 70 23 88 51  
01 BP 1985 Ouagadougou 01 /  
Email : andalpinal@fasonet.bf

**Ouagadougou (représentation du Centre)**  
Secteur 6, Cité An 2, rue 6-40, villa 58  
01 BP 1985 Ouagadougou 01  
Tél. +226 70 29 10 41  
Email : andalpinal@fasonet.bf

Site web: <http://www.andalpinal.org>  
<http://www.facebook.com/pages/Andal-Pinal>

#### •Po (représentation du Centre-sud)

01 BP 1985 Ouagadougou 01

Tél. +226 70 23 07 74

Email : andalpinal@fasonet.bf

#### •Fada (représentation de l'Est)

Secteur 1, sis côté sud de l'Auberge du 11 décembre

01 BP 1985 Ouagadougou 01

Tél. +226 73 00 85 57

Email : andalpinal@fasonet.bf



«Il y a un engouement des femmes et tout est fait pour montrer que la femme a une importance dans notre communauté et il faut que les femmes s'intéressent au processus d'éducation et de formation»

Par Kawe Jos

# Todi Yaba lance un projet citoyen pour l'accès des plus défavorisés aux médicaments



Les organisations de la société civile sont pléthores à Fada mais, elles sont en très petit nombre celles qui ont des initiatives traduites en activités qui méritent l'attention d'un partenaire. L'organisation féminine Todi Yaba - «entraide» - peut se réclamer de cette minorité, elle qui poursuit son avancée dans sa lutte contre les obstacles que les gens de «en bas en bas» rencontrent, y compris pour leur accès à des prestations parmi les plus élémentaires bien que de toute première nécessité. Todi Yaba se lance le défi de faire de la participation citoyenne le fondement de sa mise en œuvre d'un projet de suivi et donc, d'amélioration de l'offre de santé par un meilleur accès des personnes les plus défavorisées aux médicaments.

Avec l'accompagnement financier du Programme décentralisation/Développement communal (PDDC/GIZ), présent ce jour par son point focal régional, Ouoba Djéba, il est question, pour Todi Yaba, de contribuer à «rendre plus accessible le médicament aux personnes les plus vulnérables»,

à travers un «suivi citoyen de l'offre de santé», avec expérimentation au niveau d'un CSPS urbain de référence dans la commune de

ce qu'on pourrait appeler les réglages de lancement du projet : présenter, expliquer, requérir l'adhésion et la participation de tous les acteurs. Todi Yaba se positionne en simple facilitateur dans le processus de réalisation dudit projet basé sur la participation citoyenne. Un facilitateur cependant, qui peut ainsi que l'indique son secrétaire exécutif, Natama Ernest, miser, entre autres,

*«sa bonne connaissance du terrain et des thématiques liées à la culture et à la santé communautaire ; le dynamisme de ses membres et de son personnel ; son large éventail de personnes*

*ressources et sa crédibilité auprès des partenaires».* Question participation citoyenne au développement local, Natama Evelyne, la présidente de l'association Todi Yaba soutient : «il n'y a pas de développement local sans des populations en bonne santé, tout comme il n'y a pas de développement local réel sans une effective participation de toutes les parties prenantes de la communauté locale». En rappel, ce leitmotiv confie-t-elle «a toujours prôné nos activités dans la commune de Fada depuis 2012 avec nos projets de participation citoyenne dans le domaine de la santé». En ce qui concerne le sujet du jour, la présidente Natama Evelyne précisera que c'est «depuis trois années consécutives» que Todi Yaba «conduit des projets de suivi citoyen des services publics de santé dans la commune de Fada N'Gourma». De fait, Todi Yaba est crédité d'excellents résultats de suivi dans les CSPS de Natiaboani et Namoungou et le CSPS 11 de Fada. Avec le présent projet, l'association étend donc son rayon d'intervention. L'élection du CSPS 1 repose sur trois caractéristiques de l'établissement : «ce CSPS urbain occupe une place importante dans l'échiquier communal des formations sanitaires par sa très



Natama Ernest

Fada, en l'occurrence le CSPS 1, dirigé par le major Pitroipa Auguste. Le vendredi 12

septembre dernier, Todi Yaba a réuni un panel d'acteurs concernés par la conduite de ce projet, pour



Les animateurs de la rencontre : Ouoba Michel (à gauche) chargé des programmes à Todi Yaba; Dayamba Djamil vice présidente de la coordination provinciale des femmes et Sawadogo Adama, élève inspecteur de l'enseignement secondaire.

## DÉVELOPPEMENT LOCAL

forte fréquentation allant au-delà même de sa zone de couverture ; les usagers y rencontrent des difficultés d'accès aux médicaments (...) ; le constat d'un réel problème pour le fonctionnement et l'accès aux soins, (...) en particulier pour les femmes ». entre autres, relève-t-elle, tout médicament acheté hors de l'officine de ce CSPS «est un manque à gagner pour le Coges (comité de gestion) et coûte plus cher pour l'usager». Le présent

projet devrait, entre autres, contribuer à trouver des solutions pour cette «situation de souffrances», notamment des femmes, en rappelant à chacun des acteurs, «décideurs, prestataires et usagers, le rôle qui devrait être le leur pour le fonctionnement normal de ce CSPS, parce que sa gestion incombe à tous». Todi Yaba donne rendez-vous à tous les acteurs pour un bilan à mi-parcours le 30 décembre prochain.▲

## Portrait

Par Kawe Jos

### Droit des enfants à...vivre mieux

## Fati Sorgho du village de Pissiongo dans le Koulpelogo : renforcer les capacités financières d'une mère, c'est agir sur le sort des enfants.



Fati Sorgho est une femme comme tout autre du village de Pissiongo dans la commune rurale de Lagaye, province du Koulpelogo. Comme toute femme en milieu rural, elle dépendait des capacités de son mari à exploiter le champ familial. Elle existait en fonction de ce que ce dernier pouvait lui apporter comme argent pour faire face aux besoins de subsistances quotidiens dont la satisfaction des droits des enfants à une saine alimentation, à la santé, à l'éducation... Comme toute, elle a vécu et expérimenté, à longueur d'années, plusieurs facettes de la précarité. Jusqu'à ce jour où fut concrétisé un projet d'AGR entre la commune de Lagaye et le Projet Fonds Enfants. Un an plus tard, Fati Sorgho est une femme qui chante, qui vit et raconte la métamorphose intervenue dans son village depuis que : «par incitation de la mairie, nous avons mis en place un groupement de femmes afin de pouvoir bénéficier d'un appui pour entreprendre des activités qui nous rapporteraient de l'argent». En l'occurrence, présente Fati Sorgho, «le groupement «Lagmtaab» est constitué de 24 femmes qui ont décidé de se mettre ensemble pour essayer de chasser la pauvreté de leur vie, de donner un meilleur avenir à leurs enfants en commençant par leur garantir un présent pas trop triste, clément, fait de jours de joie». Les activités retenues par ces femmes sont celles du marché en milieu rural : «embouche, conditionnement et vente de céréales, petite restauration, vente de condiments, ...». Fati Sorgho indique qu'elles sont parties avec le postulat qu'«il n'y a pas de sot métier» et, selon elle, il y a eu pleine satisfaction pour les femmes de Pissiongo. Elle se fonde, en l'occurrence sur leur nouvelle condition pour ne pas dire leur nouveau statut : «Fonds Enfants a révolutionné notre vie. Nos hommes cultivent le maïs, cependant, tant que nous n'avions pas, nous femmes, l'argent du moulin et des condiments, impossible de cuisiner pour nos enfants. Avec le fruit du crédit de Fonds Enfants, tout a changé. Les femmes ont maintenant de quoi se prendre en charge, s'occuper de leurs enfants sans avoir à supplier un mari. Nous mesurons le sorgho, nous mesurons le maïs, nous vendons du riz et autres». Pour ce qui est de son expérience particulière, Fati Sorgho explique : «moi, je ne sais pas faire tout cela. Avec les 37 250 F que j'ai obtenus, j'ai choisi l'embouche, parce que j'aime l'élevage. J'élève et vend des moutons et cela a changé ma vie depuis que je ne dépend plus de mon mari pour le moindre sou». Dans les détails, cela veut dire «je m'occupe de tout, l'école des enfants, je peux acheter les bics, le maître ne les renvoie plus de l'école parce qu'ils portent des haillons, je peux les soigner quand ils sont malades, les nourrir correctement, ... tout». Pour les sceptiques, elle donne ce repère : «avec 10 000 F ici au village, on a de quoi manger pendant deux mois». Elle constate, ironique sur son nouveau statut : «je dois dire que je suis devenue l'homme de la maison. Je m'habille bien, je mange bien, mes enfants ne manquent de rien». Fati Sorgho le dit en chantant, «nous n'avons pas de bouche pour dire, Merci, Fonds Enfants!»▲



Par Philibert Yentangou

# Un guide d'archivage pour les collectivités territoriales

Sous réserve de la prise en compte de leurs amendements, un guide d'archivage pour les collectivités territoriales a été validé au plan technique, en attendant la caution politique souhaitée par les élus locaux.

Les collectivités territoriales sont dans la démarche de s'approprier un guide pour la gestion de leurs archives et il est rassurant que le débat ait, à un moment, porté sur la relation ressource humaine - ressource matérielle.

Pour aboutir à une recommandation d'usage : les collectivités territoriales vont prochainement recevoir ce guide mais, il faut savoir que c'est l'homme le noeud du succès. C'est à lui qu'il incombe d'utiliser l'outil. On ne saurait demander à un outil de travail, si perfectionné soit-il, d'être plus perfectionné que l'homme, son utilisateur. Le guide est pensé et conçu pour guider, sa fonction n'est pas pour d'archiver, de faire le travail d'archivage à la place de l'archiviste. A bon entendeur ... bon usage ! Ainsi donc, dans le cadre de son programme d'accompagnement institutionnel des collectivités territoriales, le PDDC a entrepris d'élaborer et mettre à leur disposition un outil pratique pour la gestion de leurs archives. En l'occurrence, un «Guide pratique d'archivage». Pendant deux jours, les 30 et 31 juillet dernier, le PDDC a réuni à Ouagadougou, quelques élus dont les

**Diasso Marie Jeanne**, consultante, Directrice des Archives historiques et iconographiques aux Centre national des Archives

“Merci pour la qualité des contributions qui nous permettront d'enrichir le document. J'ai beaucoup appris, la preuve qu'on apprend chaque jour. J'ai pris note des contributions et suggestions que je ferai remonter à ma hiérarchie”.◀

**Report des Assises nationales 2015 de la coopération décentralisée au Burkina Faso**

En raison de l'épidémie actuelle du virus Ebola en Afrique de l'Ouest, l'Etat burkinabè s'est officiellement prononcé le 8 septembre 2014, pour un report des Assises en 2015 à travers une lettre que le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation a adressée à l'Ambassadeur de France au Burkina Faso. Nous savons que les collectivités territoriales burkinabé et l'ensemble de leurs partenaires se préparent activement pour prendre part auxdites Assises. Pour mémoire, les Assises nationales de la coopération décentralisée devaient se tenir du 8 au 12 octobre 2014 à Ouagadougou avec pour thème principal : “Coopération décentralisée et autonomisation des collectivités territoriales”. Pour information, l'Etat burkinabé a également reporté, pour la même raison, plusieurs autres événements à dimension internationale :

PCR de l'Est, Louari Jean-Claude et de la région du Sud-ouest Somé Victorien Tierpoo, les maires Ouiya Bertin de Siglé et Moumouni Kocty de Fada N'Gourma. Objectif : faire valider un guide pratique d'archivage par des experts dans le domaine et par des acteurs de la



Somé Victorien Tierpoo

décentralisation. Ces derniers ont exprimé ce besoin courant 2011-2012, après des sessions de formation sur l'archivage, menées au profit des CT par le PDDC, autant au Sud-ouest que dans la région de l'Est du pays. Pour accompagner les élus dans l'examen technique du document, le PDDC, initiateur de l'atelier a requis l'assistance de techniciens de l'archivage, du MATD, du SP-CONAD et des PTF apportant le processus de décentralisation. La validation de ce guide devrait venir parachever un renforcement des capacités des collectivités territoriales dans la gestion de leurs documents. Ainsi que le rappelle Hady Coulibaly, l'assistant technique qui a été sur le terrain de l'archivage avec les communes de la zone de concentration du PDDC au Burkina, «la mise en place des CT, à la faveur de la communalisation intégrale au Burkina Faso en 2006, a entraîné une production de masses documentaires dont la gestion pose de sérieuses difficultés». La réalité du contexte est que «les collectivités territoriales produisent en longueur de journée des documents importants (arrêté, délibérations,

**Yaro/Nakoulma Maïmouna**, PNGT2  
“Merci au PDDC de nous avoir associé à ce travail autour du guide d'archivage qui est d'une grande utilité pour les collectivités territoriales que nous accompagnons tous. Nous essayerons dans la mesure du possible d'accompagner le processus pour que les CT puissent créer cette mémoire nécessaire et utile”.◀



PI, Compte rendu...) et reçoivent aussi des documents importants pour l'amélioration de la gestion communale et la prestation des services aux citoyens (lois, décrets, circulaires, guides, manuels...)). Le renforcement des capacités en matière d'archivage s'est imposé parce qu'alors que les CT croulent sous le poids des documents, «paradoxalement, il n'y a pas un système de gestion des archives adapté aux CT». C'est dire com-

**Idrissa Ouédraogo**, Conseiller technique, PDDC/GIZ

“Laisser tomber ses activités pendant deux jours, comme on pourrait dire, pour suivre des travaux de manière assidue pour amender un document démontre l'intérêt que les uns et les autres ont accordé à l'activité. Nous sommes sensible à cet engagement qui a contribué à la qualité des résultats et nous encourage en tant qu'acteur à vos côtés. La suite ? Après la finalisation du document, le PDDC va procéder à son édition et diffusion auprès de l'ensemble des collectivités au profit des acteurs. En rappel, cette même année 2014 et une semaine auparavant, il y avait déjà eu la validation d'un document sur le budget simplifié et d'autres documents sont en cours de finalisation”.◀



**Ouiya Bertin**, maire de la commune de Siglé

“Remercier le PDDC pour avoir associé l'AMBf à l'atelier de validation du guide d'archivage pour les collectivités territoriales. Cet atelier était nécessaire et nous en tirons de grandes leçons parce que les collectivités sont de grandes productrices d'archives. Nous sommes disposés à accompagner tous les intervenants afin que la diffusion de ce guide se fasse au mieux auprès de nos structures pour qu'elles en tirent le plus grand bénéfice. L'AMBf est disposé à accompagner le mouvement pour que les archives puissent prendre la place qui leur revient dans l'administration”.◀



**Louari Jean-Claude**,

président du Conseil régional de l'Est

“Merci au PDDC pour avoir pensé à cette problématique que connaissent les collectivités, une insuffisance enregistrée dans pratiquement toutes les collectivités, en dehors peut être de celle de Ouagadougou. Nous n'avons pas de mémoire, nous ne savons pas laisser des documents pour la postérité. C'est une belle initiative que de permettre aux collectivités de disposer de service chargé des archives, c'est un pas que de nous permettre d'avoir un guide mais, au-delà de ce premier pas, il faut forcément d'autres pas parce que le guide en lui seul ne fait pas le travail. Les collectivités ne sont pas logées à la même enseigne, il y en a qui sont bien nantis, qui seront certainement les devanciers. Il y en a d'autres qui sont moins nantis mais qui ont aussi besoin d'avoir de la mémoire et ont besoin d'être accompagnées par les PTF, par le centre national des archives et autres. L'association des régions du Burkina pense que c'est une bonne dynamique et sera là pour l'accompagner, être un acteur et nous espérons que le centre national des archives saura jouer son rôle pour nous permettre d'aller de l'avant”.◀



**Baga Moustapha**, Directeur des statistiques sectorielles au MATD

“Les conclusions et propositions entendues à l'issu de ces travaux nous confortent dans la bataille pour le succès de la mise en œuvre de la décentralisation dans notre pays. Pour le sacrifice que chacun de vous a consenti, pour le sérieux dont vous avez fait preuve par vos contributions et vu la qualité de vos travaux, je tiens, au nom du secrétaire général du ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation, formuler à l'endroit de chacun de vous mes sincères félicitations. Pour la capitalisation et la diffusion de ce guide auprès des collectivités territoriales, j'émets le vœu qu'elles se déroulent normalement et que les objectifs escomptés soient atteints. Je puis vous assurer que vos doléances seront portées à qui de droit”.◀

## Communiqué

- le sommet extraordinaire de l'Union africaine sur «l'Emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif» du 2 au 7 septembre ;
- le Salon international du tourisme et de l'hôtellerie (Sitho), du 2 au 5 octobre ;
- le Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (Siao), du 31 octobre au 9 novembre.

Aussi, l'Agence DIPLOCOLT-International poursuivra sa collaboration avec les instances de préparation des Assises au Burkina Faso (le comité de pilotage France, les associations faitières des collectivités du Burkina Faso, l'Ambassade de France), en vue de vous donner toutes informations liées à la tenue de cette manifestation.

**Siméon ZONGO**,  
Administrateur Principal,  
Agence DIPLOCOLT-International  
“La communication et la formation au service du développement territorial”.

# Les attributions de la police municipale

Dans notre dernière édition et le dossier "Les excès d'excès des policiers de Kocyt", nous indiquions combien la question sur les attributions de la police municipale avait déchainé le courroux du maire Kocyt et des premiers responsables de sa flicaille. Pourtant, savoir ce qui doit être, ce que le législateur ou l'exécutif a prescrit, est de nature à favoriser la compréhension. Réfréner les excès. Malgré les accusations d'abus de contraventions, de paiement sans reçu, de brimades et d'usage des menottes, entre autres, la question était surtout restée sans réponse, nonobstant les présences du maire et du commandant de sa police. La connaissance des prérogatives du maire et de ses sbires en matière de police étant de nature à contribuer à l'amélioration des relations avec la population, votre journal, Les Echos du Sahel, revient donc sur la question et vous livre, ci-dessous, les dernières décisions en la matière. De même, la moralité du recrutement du personnel de la police municipale ayant été mise en doute, il s'avérait utile d'informer sur les dispositions légales d'admission dans ce corps paramilitaire. Les plus hauts diplômés des policiers de Kocyt n'étant que titulaire du BEPC, nous nous limiterons aux dispositions réservées à leur niveau d'études. Sans toucher au niveau Baccalauréat qui permet de prétendre au poste de contrôleur ni celui de la Maitrise pour le grade d'inspecteur de Police municipale.

Le parcours de découverte de la police municipale se poursuivra dans nos prochaines éditions. Avec notamment des escales sur les «obligations», les «droits et devoirs», ...

## Les principales tâches du policier municipal

**Extrait du décret n°2012-1071/PRES/PM/MATDS/MEF/MJ portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Police municipale au Burkina Faso. Au chapitre I, intitulé «création et attributions», il est décrété :**

- **Article 2** : La Police municipale reçoit les attributions ci-après :

- assister le maire dans l'exécution et le respect des règlements relatifs à ses pouvoirs de police générale et de police spéciale ;
- prêter son concours aux autres services publics ;
- assurer les services d'honneurs lors des cérémonies et manifestations strictement communales.

- **Article 3** : Lors d'événements ou de manifestations se déroulant sur le territoire communal, la Police municipale apporte son concours dans le cadre du service d'ordre.

- **Article 4** : Conformément à l'article 28 du code de procédure pénale, le personnel de la Police municipale est habilité à constater, par procès-verbaux, les contraventions de simple police à la réglementation de police générale et spéciale du maire, notamment celle relative à la protection des personnes et des biens, à la salubrité publique, à la tranquillité publique et au bon ordre dans la cité.

- **Article 5** : Conformément à l'article 529 du code de procédure pénale, les contraventions de simple police, constatées par le personnel de la Police municipale, peuvent donner lieu au paiement immédiat d'une amende forfaitaire entre les mains de l'agent verbalisateur dans les cas prévus par la loi et selon les taux fixés par les textes en la matière.

- **Article 6** : le policier municipal est habilité à relever l'identité des contrevenants pour dresser les procès-verbaux concernant les contraventions aux arrêtés de police du maire, les contraventions au code de la route que les lois et règlements l'autorisent à verbaliser ou les contraventions qu'il peut constater, en vertu d'une disposition ou législation expresse.

- **Article 8** : En cas de crime ou de délit flagrant, le personnel de la Police municipale est tenu d'appréhender l'auteur et de le conduire devant l'Officier de Police Judiciaire le plus proche.

Le policier municipal est autorisé à effectuer des palpations de sécurité et à procéder à une inspection visuelle des bagages et des véhicules. Il rend compte de ses constatations à l'Officier de Police Judiciaire.

## Les conditions d'admission à la police municipale

**Extrait du décret n°2012-1105/PRES/PM/MATDS/MEF/MFPTSS/MJ portant organisation des emplois spécifiques de la Police municipale au Burkina Faso.**

### Titre I : Dispositions générales

- **Article 1** : Les emplois de la Police municipale sont regroupés par les corps, catégories et grades ci-après :

- le corps des Agents de Police municipale ;
- le corps des Assistants de Police municipale ;
- le corps des Contrôleurs de Police municipale ;
- le corps des Inspecteurs de Police municipale.

### Chapitre II : Dispositions communes

- **Article 5** : Les voies d'accès aux corps du personnel de la Police municipale sont:

- le recrutement par voie de concours direct ;
- le recrutement par concours professionnel.

- **Article 6** : La durée de formation du personnel de la Police municipale, issu des concours direct et professionnel, est fixée à deux (02) années scolaires pour tous les cycles.

- **Article 7** : Le personnel de la Police municipale, issu des recrutements par concours directs et nouvellement sorti de l'Ecole nationale de Police, est soumis à un stage probatoire d'un (01) an avant d'être titularisé.

- **Article 8** : Dans un délai de trois (03)

mois pour compter de la date de leur titularisation dans le corps de la Police municipale, les inspecteurs, les contrôleurs, les assistants et les agents de Police municipale doivent prêter serment devant le tribunal de grande instance du ressort de leur lieu de service.

### Titre II : Dispositions relatives au corps

#### Chapitre III : Corps des Agents de la Police municipale

##### Section 1 – Attributions

- **Article 11** : Les agents de Police municipale sont chargés, sous l'autorité des Assistants, des Contrôleurs et des Inspecteurs de Police municipale, de veiller au respect de l'ordre, de la tranquillité, de la salubrité et de toutes tâches d'exécution à eux confiées.

##### Section 2 – Recrutement

- **Article 12** : Les élèves agents de Police municipale se recrutent par concours direct ouvert par arrêté du maire à tout candidat remplissant les dispositions de l'article 4 du présent décret (notamment, signer un engagement décennal et être physiquement apte à servir de jour et de nuit) et les conditions suivantes :

- être titulaire du Certificat d'Etudes Primaires (C.E.P) ou d'un titre reconnu équivalent ;
- avoir le niveau de la classe de 4ème des lycées et collèges ;
- avoir une taille de 1m 68 pour les candidats de sexe féminin et 1m 70 pour les candidats de sexe masculin ;
- avoir 18 ans au moins et 37 ans au plus au 31 décembre de l'année en cours ;
- avoir une acuité visuelle égale à 10/10 sans correction.

- **Article 13** : Les agents de Police municipale se recrutent parmi les élèves Agents de Police municipale titulaires de l'Attestation de l'Ecole nationale de Police ou de tout titre reconnu équivalent.

### Chapitre IV : Corps des Assistants de Police municipale

##### Section 1 – Attributions

- **Article 19** : Les Assistants de Police municipale sont chargés, sous l'autorité des contrôleurs et des inspecteurs de Police municipale, de l'encadrement des Agents de Police municipale et de toute tâche d'exécution à eux confiée.

##### Section 2 – Recrutement

- **Article 20** : Les élèves Assistants de Police municipale se recrutent :

- \* par concours direct ouvert par arrêté du maire à tout candidat remplissant les dispositions de l'article 4 du présent décret et les conditions suivantes :

- être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (B.E.P.C) ou d'un titre reconnu équivalent ;
- avoir une taille de 1m 68 pour les candidats de sexe féminin et 1m 70 pour les candidats de sexe masculin ;
- avoir 18 ans au moins et 37 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours ;
- avoir une acuité visuelle égale à 10/10 sans correction.

- \* Par concours professionnel ouvert par arrêté du maire aux agents de Police municipale remplissant les conditions ci-après :

- avoir au plus quarante-sept (47) ans au 31 décembre de l'année du concours ;

- avoir obtenu une note moyenne, calculée sur les deux dernières années, égale au moins à 6/10 ;

- avoir une ancienneté de cinq (05) ans dont trois (03) ans de service effectif dans le corps des Agents de Police municipale.

Sont également autorisés à passer le concours professionnel, les agents de Police municipale remplissant les conditions d'âge et de note prévues à l'alinéa précédent, titulaires du diplôme du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (B.E.P.C) ou de tout titre reconnu équivalent et justifiant de trois (03) années de service effectif dans le corps des Agents au 31 décembre de l'année du concours.

- **Article 21** : Les assistants de Police municipale se recrutent parmi les élèves Assistants de Police municipale titulaires du Certificat de l'Ecole nationale de Police sanctionnant leur formation ou de tout autre titre reconnu équivalent.¶

## Attributions du maire

Code général des collectivités territoriales

- **Article 260** : Le maire est chargé de la police municipale ayant pour but d'assurer la sûreté, la sécurité, la salubrité et la tranquillité.

- **Article 261** : La fonction de police municipale du maire comprend :

- 1) la protection du domaine et des lieux publics, les mesures de police administrative visant à assurer la commodité de la circulation, la protection des aliénés, l'occupation régulière du domaine public, l'exercice de la profession de marchand fixe ou ambulant;
- 2) la protection des personnes et de leurs biens;
- 3) les mesures visant à assurer la salubrité et l'hygiène publiques et qui concernent les opérations funéraires, le contrôle sanitaire des établissements recevant du public, la lutte contre les fléaux, les calamités et les produits incommodes ou dangereux pour la santé publique;

- 4) les mesures visant à assurer le droit à la tranquillité et au repos et qui concernent les mesures contre les bruits, les tapages, les indécences;
- 5) l'application des mesures prises en matière de divagation des animaux.

- **Article 262** : Le maire assure la police des routes à l'intérieur du territoire communal, dans toutes les limites des règlements en matière de circulation routière.

A cet effet, il délivre :

- les permis de stationnement ou de dépôt temporaire sur la voie publique et autres lieux publics, sous réserve que cette mesure ne gène pas la circulation;
- les autorisations d'alignement individuels et de construire et les autres permissions de voirie à titre précaire et essentiellement révocables ayant pour objet notamment l'établissement dans le sol de la voie publique de canalisations destinées au passage ou à la conduite d'eau, d'électricité, de gaz, du téléphone.

- **Article 264** : Le maire est officier de police judiciaire.¶

Jumelage Niamey-Fada-Tamalé

# Baadhio Ousséini : «Dénoncer et combattre l'ingratitude, lever les tares et recadrer les choses»

**Fort indigné par l'orientation que le maire Kocty a imprimé au jumelage tripartite Niamey-Fada-Tamalé qu'il a consciencieusement construit, Baadhio Ousséini dénonce des comportements à bannir. «Dénoncer et combattre l'ingratitude, lever les tares et recadrer les choses. A cause de l'attitude du maire Kocty, j'ai refusé des propositions de jumelage de villes en Afrique et jusqu'aux Etats-Unis. Vous ne pouvez pas créer quelque chose et passer ensuite pour un ridicule. Je suis vraiment déçu du comportement des autorités communales».**

«Moctar Diallo, m'a agressé verbalement et physiquement, devant témoins, au TP (Direction régionale des infrastructures), le 20 août à 17h. Avant cela, le 14 août à 9h 53 mn, le Bourreau» (Toguyeni Issaka, commandant de la police de Kocty, Ndlr), m'avait appelé pour me dire «tu n'auras rien dans cette ville». Baadhio Ousséini, distingué Chevalier de l'Ordre national pour services rendus à la coopération décentralisée, est fort indigné par le virage que le maire de la commune de Fada N'Gourma, Kocty Mounouni a fait prendre à la belle entreprise de jumelage triangulaire Niamey-Fada-Tamalé. Par-dessus la tête du conseil municipal, le jumelage est pris en otage par le maire et ses courtisans et, sans être ni élu ni mandaté par les élus, ces «individus» effectueraient des déplacements aux frais des contribuables de la commune. Du coup, la question se pose de savoir si c'est avec un mandat du conseil municipal et donc sur les fonds publics que, par exemple, Bapougouni Lombo a effectué un déplacement en France et en Allemagne dans le cadre du jumelage ?

En attendant de revenir dans une future édition sur la coopération que la commune de Fada entretient, par entente ou par jumelage, avec des collectivités territoriales burkinabé ou étrangères, comme l'y autorise l'article 122 du Code général des collectivités territoriales, Les Echos du Sahel vous sert un apéritif corsé d'un zest de trahison, d'usurpation de rang, de colères et de... menaces. En compagnie du maire et quelques courtisans, ce 27 août dernier, Bapougouni Lombo, sans être du nombre des 96 conseillers de la commune de Fada, a conduit une énième mission à Niamey. Au nom de la commune ? Au frais de la commune ?

## Un conseil municipal anesthésié

Le constat est que le maire Kocty pilote le jumelage, en solo, sans concertation et donc sans l'aval du conseil municipal. Dernière illustration, pour cette dernière mission effectuée le 27 août à Niamey, le maire était accompagné par son comptable Dayamba Philippe ; le commandant de sa police, Toguyeni Issaka ; Bapougouni Lombo, son directeur du jumelage ; Pascal Thiombiano, ... Aucun, conseiller municipal, autre le maire. Quand on sait que la commune de Fada est forte de 96 conseillers y compris le maire Moumouni Kocty, il y a lieu de se demander pourquoi les 95 autres comptent pour du beurre. La constitution actuelle du conseil municipal est elle-

même un cas d'espèce : les conseillers de Madéni, de Kikidéni, du secteur 8 de Fada et de Moudéni, tous 4 rappelés à Dieu, ont leurs sièges vacants. De même ceux de Louari Jean-Claude, le président du Conseil régional et de Thiombiano Ludovic passé également à la région. Au lendemain des dernières élections, l'opinion populaire à Fada était pourtant fort enthousiaste. L'entrée massive d'intellos au conseil municipal laissait croire que la gouvernance de Kocty II serait mieux inspirée que ne le fut l'ère Kocty I. La douche est bien froide et l'opinion populaire se demande à présent où sont ces conseillers ? Que sont-ils devenus ? Même les deux adjoints au maire sont invisibles, piétinés. Comme anesthésiés, les conseillers municipaux regardent faire. Réalisent-ils seulement que c'est tout le conseil municipal qui est comptable des actes louables ou non du président qu'ils se sont choisis ?

Pour sa part Baadhio Ousseini, tire la sonnette d'alarme : «je pense qu'il faut mettre un terme à des comportements de certains responsables qui nuisent à l'épanouissement de la commune et d'une manière générale de la région et du pays». Il indique : «sur le plan national et pas seulement régional, j'ai initié des jumelages entre des communes du Burkina, du Ghana et du Niger et, notamment l'axe Niamey-Fada-Tamalé». Plus précisément, «pour ce qui concerne la ville de Fada, j'ai initié un certain nombre d'activités et notamment, que la ville de Tamalé vienne partager avec celle de Fada son expertise sur l'assainissement urbain». Il rappelle, prenant à témoin ceux qui ont vécu les préparatifs de la célébration du 11 décembre 2008 : «j'ai ainsi obtenu que la partie ghanéenne vienne nettoyer la ville de Fada y compris d'amener des engins pour le gros œuvre mais, à l'époque, le volet terrassement n'a pas pu se faire pour des raisons, dit-on, de budget. Les Ghanéens sont donc venus nettoyer la ville pendant une semaine avec la contribution de la ville de Fada pour l'hébergement et la restauration des amis de Tamalé et le gasoil. La ville de Tamalé pour sa part, avait pris en charge le déplacement du personnel d'assainissement». Il se souvient, «dans le cadre de la coopération Sud-Sud, c'était une première expérience réussie pour le bien d'une commune comme Fada. C'était une démonstration de grande envergure et c'était juste avant la réception de la fête de l'indépendance à Fada». Le temps est passé, la ville de Kocty Moumouni était belle au moment d'accueillir la fête nationale et, confie Baadhio Ousséini, «jusqu'à cette époque les relations étaient cordiales». On était alors au seuil de 2010 et, autant à Fada qu'à Niamey au Niger et Tamalé au Ghana, l'ambiance politique n'offrait pas de failles aux opportunistes.

## Six questions à Baadhio Ousséini

Honoré Chevalier de l'Ordre National du Burkina Faso depuis le 15 juin 2006, il est également titulaire de nombreux titres honorifiques du Ghana et du Niger. Entre autres :

• **Certificate of Honour and Recognition** (certificat d'honneur et de reconnaissance) : Tamale metropolitan assembly (26 juin 2004)/ Wa municipal assembly (17 juillet 2004)/ Bawku East municipal assembly (01 juillet 2004)/ Bawku West district assembly - Zebila (13 septembre 2004)/ Kassena district assembly - Navrongo (28 octobre 2004)/ Bolgatenga municipal assembly (15 février 2008). • **Lettre de Gratitude et Reconnaissance** : Bolgatenga municipal assembly (17 mai 2004). • **Témoignage Officiel de Satisfaction** : Commune II Niamey - Niger (22 janvier 2008).

### Qu'est-ce qui vous fait dire que ce jumelage est mal géré ?

Il y a un directeur de la coordination de la coopération décentralisée que le maire a nommé, Bapougouni Lombo, je ne sais sur quelle base et, c'est lui qui se permet de voyager, comme à Niamey, avec le commandant de la police municipale, Toguyeni Issaka et un certain Moctar Diallo. Etonnées par mon absence dans la délégation de cette mission officielle, des relations à Niamey m'ont interpellé et, à mon tour j'ai contacté le maire Kocty qui m'a répondu qu'il n'a envoyé personne en mission. Je ne peux pas comprendre que des individus se lèvent au nom d'une structure, vont prendre contact avec des responsables d'une autre structure à l'étranger, sans aucun mandat officiel de la structure qu'ils disent représenter. En vertu de quoi, ils vont parler au nom d'une mairie ? Il faut recadrer les choses, on ne peut pas continuer à avancer dans cette situation. Récemment, par le canal du directeur de la coopération j'ai appris qu'ils veulent me rencontrer par rapport à ces jumelages. J'ai demandé qu'il fasse une correspondance officielle, que le maire m'écrive pour me dire qu'il voudrait me rencontrer administrativement pour discuter de ces aspects avec ses services techniques. Une semaine plus tard, le même Bapougouni m'envoie un message, par SMS, pour me dire qu'après réflexion, il pense pouvoir se débrouiller tout seul et qu'il ira à Niamey avec les autorités pour la révision de la convention, prévue pour le 27 août dernier et, en mi-septembre, il compte se rendre à Tamalé. Je dis qu'on ne travaille pas comme ça. Je ne comprends pas comment des individus peuvent voyager sur des fonds de la commune, à leur guise. Il y a un laisser-aller !

### En quoi consisterait un éventuel recadrage ?

A ma connaissance, l'ancien comité de jumelage n'a pas fait de passation à ce jour. Il faut que le comité local de jumelage soit mis en place et qu'il s'attelle à travailler dans les règles et qu'il n'y ait plus des individus qui viennent, parce qu'ils ont des sensibilités, dit-on entre parenthèses, avec le maire, qu'ils soient nommés et usent de cette position pour faire ce qu'ils veulent.

### Pourquoi parlez-vous de dignité bafouée ?

Je crois personnellement et, ma position n'a pas changé, et je l'ai dit au maire, je ne négocie pas ma dignité avec quelqu'un. Ce n'est pas quelqu'un qui m'a donné ces contacts ni l'initiative et, je déifie quiconque de dire qu'il est à l'origine de ces démarches ni de m'avoir donné les moyens de les entreprendre. Je ne peux pas m'amuser avec ma dignité par rapport à cela. Mais, les hommes politiques en Afrique sont ce qu'ils sont, ils sont malhonnêtes. J'ai attiré l'attention des autorités ici par rapport à ce comportement, notamment le haut-commissariat et le gouvernorat.

### Pourquoi faire confiance au Conseil régional qui est aussi une collectivité territoriale ?

Je pense que dorénavant, si je veux toujours contribuer à l'épanouissement de la région et des communes par rapport à ce volet coopération décentralisée, je dois envisager de faire quelque chose au niveau régional où il y aurait une coordination et, le président du conseil étant quelqu'un de très ouvert, de très dynamique, je pense que ce sera mieux que de travailler directement avec les communes. Il y aurait ainsi un contrôle et un suivi. Je crois qu'il faut recadrer les choses afin que le conseil régional ait un regard sur tout

## Le ver entre dans le fruit

Mais la roue de l'histoire tourne et Baadhio Ousséini constate : «*après, il y a eu un changement de gouvernement au Ghana et il fallait repartir sur de nouvelles bases. D'autant que du côté de la commune II de Niamey au Niger, un trouble-fête, de surcroît repris de justice, du nom de Moumouni Abdoulaye avait entrepris de saper la coopération tripartite Niamey-Fada-Tamalé. Il s'était permis de venir à Fada, sans l'aval de sa hiérarchie du temps du maire Seini Mounkaila, pour organiser des choses avec la mairie de Fada et même de signer un procès-verbal de rencontre entre la commune de Fada et lui, individu, puisque n'ayant pas été délégué par son maire qui m'a dit tout ignorer de cette entreprise*». En son temps, se rappelle Baadhio Ousséini, «*j'avais recommandé à la mairie de Fada de ne rien signer*». A son retour à Niamey, Moumouni Abdoulaye est de fait «*mis en quarantaine pour les questions de coopération-jumelage par les autorités communales de Niamey*». Mais, l'entêtement du Président Tandja, faut-il le rappeler, amène un régime d'exception au Niger avec le coup d'Etat qui porte au pouvoir le général Salou Djibo et débute de fait les élus. Les maires hors circuit, Moumouni Abdoulaye en profite pour réchauffer la marmite, «*semcer la zizanie et diffamer ma propre personne aussi bien à Fada qu'à Tamalé*» confie Baadhio Ousséini. Il rappelle encore : «*j'ai attiré l'attention du maire de Fada et des autorités municipales de Tamalé sur la question, leur intimant qu'il fallait qu'on s'assoie pour résoudre ce problème et que soient prises des sanctions par rapport aux attitudes et comportements des uns et des autres parce que je ne m'amuse pas avec ma dignité*». Le ver avait-il réussi à pénétrer et corrompre l'intégrité du fruit ?

## Je ne m'amuse pas avec ma dignité

Baadhio Ousséini, assiste à la récupération par des «*individus*» du jumelage qu'il a construit au profit des populations de trois communes dans trois pays. Il est désormais persona non grata mais refuse l'ingratitude et la diffamation de salon, en soutenant : «*j'ai créé ces jumelages et, à ce jour, je défie quiconque de toutes ces communes et Etats concernés de soutenir avoir financé les déplacements que j'ai effectués pour asseoir ces relations de coopération*». Et il mentionne : «*vous imaginez l'investissement que j'ai fait, et pendant combien de temps, en navettes entre les trois Etats pour aboutir à ces jumelages ?*»

Rappel : «*pour l'organisation de la signature de la convention tripartite entre Fada, Niamey et Tamalé, j'ai eu un accident après Diari dans la direction Walewale-Bolgatenga et, sauf une lettre de compassion que m'a adressé le maire de la commune II de Niamey, j'ai eu pour un million 500 mille francs de frais de réparation de ma voiture et sans la contribution d'aucune commune*». L'initiateur de ce jumelage tripartite est d'autant plus révolté qu'il «*y a des preuves par rapport à tout ça*» pour confondre les usurpateurs. Il est encore plus indigné par l'*«ingratitude inimaginable»* que, confie-t-il «*avec le maire Kocyt, nous avons approché son homologue de Tamalé à l'époque, Aruna Friday, pour repartir sur de nouvelles bases*».

## Exclu du système Kocyt

Exclu du système mis en place par le maire Moumouni Kocyt pour gérer le jumelage qu'il a construit à ses frais, Baadhio Ousséini ne cache pas son indignation : «*je ne comprends pas comment, après tout cela, la structure de la commune de Fada N'Gourma,*

*présidée par le maire Moumouni Kocyt, se permet d'utiliser ce jumelage à ses fins personnelle et politique. Nous étions dans une dynamique où, en tant qu'initiateur, j'étais ampliaitaire et informé de tout ce qui se passait, mais depuis l'entrée en scène de Moumouni Abdoulaye, je suis exclu du processus. On appelle cela, l'ingratitude des gens et, il faut que cela cesse*». Baadhio Ousséini pense toutefois qu'il est possible de redorer le blason de la commune de Fada. A condition de «*repartir sur des bases solides,*

*en reconSIDérant les valeurs intrinsèques des personnes, leur dignité*». En l'occurrence, souligne-t-il, «*la vocation d'un maire dans une commune, c'est de défendre l'intérêt de sa population. Je ne peux pas comprendre que le maire Moumouni Kocyt ne le fasse pas ; qu'au contraire, il persiste à laisser des gens partir à Niamey pour organiser des choses au nom de la commune, sans que même le conseil municipal ne soit au courant, sans que même ses premier et deuxième adjoints ne soient au courant. Ces pratiques doivent s'arrêter*».

## Conflit foncier à Diapangou

### L'oncle et son neveu règlent la propriété d'un lopin de terre à coups de machettes

Deux familles peuhles, des agro-pasteurs du quartier peuhl de Diapangou en sont venus à faire parler les machettes pour trancher un différend foncier. Les membres de deux familles très liées par le sang, l'une la famille de l'oncle et l'autre celle du neveu, se sont hachées à la machette pour une portion de terre de moins de 20 m<sup>2</sup> ce début de mois de septembre, soit au moment même où il n'était plus possible de semer une quelconque spéculation. Le neveu voulait en faire un enclos contre le consentement de l'oncle qui s'en dit propriétaire.

Afin de marquer son droit de propriété, l'oncle entreprend très tôt le matin de labourer la portion de terre que le neveu avait déjà démarquée et matérialisée pour en faire un enclos. Il s'en suit une altercation qui gagne d'autres membres des deux familles et qui se dénoue à coups de machettes. Résultats : 6 blessés grièvement.

Comme c'est souvent le cas, c'est lorsque c'est pourri que la puanteur chatouille les narines des autorités administratives. En l'occurrence, l'autorité communale n'a été saisie qu'après que le sang ait coulé. Les blessés sont rapidement conduits au CSPS de Diapangou et, le maire Salif Yada cherche à comprendre. Comme il est de coutume encore en milieu rural, il s'avère que le problème prend racine dans une inavouable guéguerre familiale. La portion de terre que se disputent l'oncle et le neveu n'étant qu'un prétexte pour en découdre.

De source proche de la famille, puisqu'il n'est question finalement que d'une bagarre de propriété foncière entre des enfants d'une même lignée, il se dit que l'oncle, donc le frère de la maman du neveu, considère ce dernier comme un «nouveau venu qui veut s'accaparer de tout» alors que c'est lui «l'autochtone». Le problème «est entre les mains de la justice» dit le maire, «*je poursuis, pour ma part, un travail de sensibilisation afin de réconcilier les deux familles dans l'intérêt des générations à venir*».

## Six questions à Baadhio Ousséini (suite)

ce qui se passe comme activité dans le cadre des jumelages. Cela va éviter toutes ces bêtises que nous sommes en train de vivre parce que des gens pensent qu'ils sont des super dieux quand ils sont à des postes.

### Qu'en est-il de la dimension juridique de ces jumelages ?

La coopération décentralisée engage des Etats par-delà les communes et, créer des relations d'amitié et de fraternité entre des villes permet d'intensifier les liens séculaires qui existent et continueront d'exister, même s'il y a des politiciens véreux qui sont aux commandes et nuisent aux relations pertinentes qui existent entre ces structures. Ces relations ne sont pas créées pour des politiciens mais, pour les populations et, il faut qu'elles aillent au bénéfice des populations et non à l'intérêt d'un individu ou d'un groupe politique ou quoi que ce soit. Je pense que si j'avais un tel penchant, j'aurais créé dès le départ des cadres où l'épanouissement économique personnel aurait prévalu à l'intérêt communal, régional ou national. Et je défie quiconque de dire qu'il a travaillé dans ce sens au niveau de cette commune.

### A vous entendre, rien n'a été fait dans les normes

Dans une structure, il y a des mécanismes, il doit y avoir des programmes d'activités, eux-mêmes établis suivant un consensus sur une période donnée et par priorité de domaine de coopération. Dès le début, nous avions invité toutes les structures concernées à aller dans ce sens pour éviter ce que nous vivons aujourd'hui. Lors de nos missions, nous avons consigné certains domaines de coopération dans les procès-verbaux. Est-ce que dans la réalité, il y a eu un suivi ? Moi, j'ai eu une initiative, je ne suis qu'un accompagnateur, je joue un rôle de conseiller. Maintenant, je pousse les gens à aller dans le sens de l'intérêt de leur population. S'ils ne veulent pas agir en tant qu'officiel dans ce sens, et font autre chose, je ne peux que dénoncer cela et, personne ne pourra m'empêcher de le faire parce que j'ai créé ces relations dans le but du long terme et, de structure à structure et non de personne à structure.

## Lisez et faites lire

# Les Echos du Sahel

## votre journal de la région de l'Est

### Points de vente à Fada

- Siège Echos du Sahel (Gare TSR)
- La Maison du Journal (face CNSS/Place de l'Unité)
- Ets Oubda (face Brigade des douanes/route Pama)
- Auberge du 11 Décembre (route Niger)

**Jumelage**

Par Guy-Michel Bolouvi

Dans l'hypothèse où la sortie de Baadhio Ousséini ne serait pas coupable d'allégations, il y a lieu de s'inquiéter sur les libertés que nos dirigeants municipaux, s'octroient vis-à-vis des dispositions légales en matière de coopération décentralisée. Il y a lieu d'interpeller le conseil municipal et son président sur le respect des règles de la gouvernance locale.

**La sortie de Baadhio Ousséini pour «Dénoncer et combattre l'ingratitude, lever les tares et recadrer les choses» montre la mise à**

**L**e jumelage est, en effet, une disposition prévue par la loi. Il est défini dans le Code des collectivités territoriales au Burkina Faso (CGCT), la bible de la décentralisation au Faso, comme «l'acte solennel par lequel, des collectivités territoriales burkinabé instituent entre elles, ou entre elles et des collectivités étrangères, des relations de coopération en vue de la réalisation d'un idéal commun, notamment dans les domaines économique, culturel et social». (CGCT, art. 127). La même bible des collectivités territoriales au Burkina Faso stipule en son article 128 : «le jumelage ne peut s'effectuer que par l'intermédiaire d'un comité de jumelage». Le jumelage ne saurait donc être une propriété privée gérée en dehors des canaux prescrits par les dispositions légales pour une bonne gouvernance.

### Existe-t-il un comité de jumelage à Fada ?

Le premier questionnement au niveau de la commune de Fada concerne le comité de jumelage lui-même, la structure que la loi a définie comme sa pierre angulaire. Existe-t-il un comité de jumelage au sein de la commune de Fada ? Et dans le cas où il existerait, a-t-il été conçu dans les règles? Fonctionne-t-il et est-il géré suivant la loi ? Parce qu'il faut savoir que la bible des collectivités territoriales est assez claire sur les questions de sa mise en place, de son fonctionnement et de sa gestion. En l'occurrence, le décret N°2009-645/PRES/PM/MATD/MEF/ portant modalités de création, attributions, organisation et fonctionnement des comités de jumelage au Burkina Faso. Un décret signé le 8 septembre 2009 par le Président du Faso, Blaise Compaoré et cosigné, en son temps, par le Premier ministre Tertius Zongo, le ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation Pengwendé Clément Sawadogo et le ministre de l'économie et des finances Lucien Marie-Noël Bembamba. En dispositions générales, le décret fixe : «il peut être créé au niveau de chaque collectivité territoriale, un comité de jumelage, en vue d'établir des relations de coopération avec d'autres collectivités nationales comme étrangères, dans le cadre de la coopération décentralisée». (Art. 2).

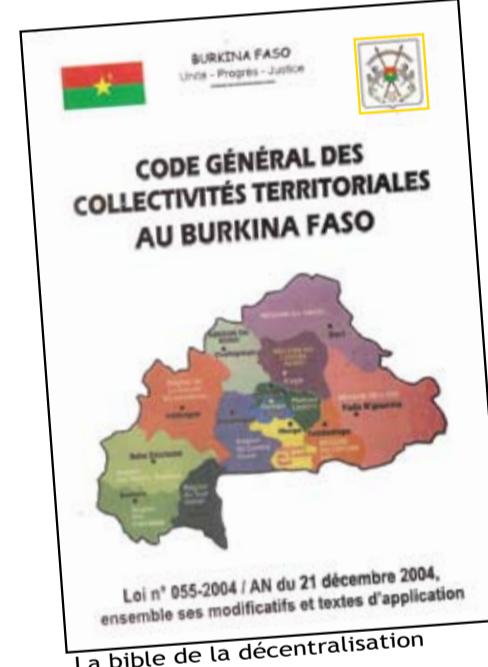
### Qu'est-ce qu'un «comité de jumelage» ?

«Le comité de jumelage est une structure chargée de l'animation de la coopération décentralisée de la commune, de la région ou de la communauté de communes. Il contribue à la promotion des idéaux du jumelage et du

partenariat, en vue de la réalisation des objectifs du développement économique, social, culturel et humain durable des collectivités territoriales au Burkina Faso». (Art. 3). «Le comité communal et le comité régional de jumelage sont dotés de l'autonomie de fonctionnement et de l'autonomie financière». (Art. 6). «Le comité communal de jumelage (CCJ) est placé sous l'autorité du maire, président du conseil municipal». (Art. 7). «Le comité régional de jumelage (CRJ) est placé sous l'autorité du président du conseil régional». (Art. 31).

### Qui peut être et comment devient-on membre du CCJ ?

«L'adhésion au comité de jumelage est libre. Le comité de jumelage proscrit les discriminations de toutes sortes, notamment celles fondées sur l'ethnie, le sexe, la région, la



religion et les opinions politiques». (Art. 4). «Il existe deux (2) types de comités de jumelage : le comité communal de jumelage (CCJ) et le comité régional de jumelage (CRJ)». (Art. 5). «Peut être membre du comité communal de jumelage toute personne physique résidente ou non dans la commune, ayant un intérêt économique, social ou culturel et qui s'engage à promouvoir le développement du jumelage et des relations de coopération de la commune». (Art. 7). «L'assemblée générale de mise en place du comité communal de jumelage se tient sur convocation écrite du maire de la commune, quinze (15) jours avant la date de ladite assemblée générale». (Art. 9). «Le procès-verbal de l'assemblée générale de mise en place du bureau exécutif du comité communal de jumelage est validé par une délibération du conseil municipal. La publication de la composition du bureau est faite par arrêté du maire». (Art. 10).

l'écart d'une personne ressource de premier ordre, mais encore, expose au grand jour le désordre qui prévaut dans le management du jumelage au niveau de la commune de Fada N'Gourma. Les écarts et les questionnements qui en découlent nous imposent de dire aux citoyens de la commune que le jumelage n'est pas un bien privé ni un trophée d'intrigues et que l'Exécutif lui a prévu des balises.

La première question qui s'impose est de savoir, du potentiel ou des affinités, qu'est-ce qui a la primeur dans les choix du maire Kocty ?

#### Questions

- Depuis sa réélection pour un second mandat (2013-2017), le maire a-t-il convoqué une assemblée générale pour la mise en place du comité de jumelage de la commune de Fada N'Gourma ?
- Le conseil municipal a-t-il tenu une session de validation de la mise en place de ce bureau du comité communal de jumelage ?
- Le maire a-t-il publié la composition dudit bureau du comité communal de jumelage ?
- Existe-t-il un comité de jumelage installé dans les normes prescrites par la loi ?

#### Questions

- Qui sont les membres de ce bureau et pour quel poste ont-ils été désignés ?
- Au cours de quelle AG, Bapougouni Lompo a-t-il reçu mandat pour diriger le comité communal de jumelage ?
- Quels postes occupent dans le bureau exécutif ceux qui voyagent au titre du comité communal de jumelage ?
- De quel poste, quelle légitimité et quel mandat se réclament les personnes effectuant depuis un certain temps des missions dans le cadre du jumelage ?

### Que dit le décret sur la direction du CCJ ?

«Les organes du comité communal de jumelage sont : le bureau exécutif et le comité de gestion». (Art. 11). Il est dit, sur la composition du bureau exécutif : «Le bureau exécutif est l'organe de direction du comité communal de jumelage. Il est composé comme suit (art. 12) : - une (1) Président ; - un (01) Vice-président ; - un (01) Secrétaire général ; - un (01) Secrétaire général adjoint ; - un (01) Trésorier ; - un (01) Trésorier adjoint ; - un (01) Secrétaire chargé du suivi des projets et programmes ; - un (01) Secrétaire adjoint chargé du suivi des projets et programmes ; - un (01) Secrétaire à l'organisation et à la communication ; - un (01) Secrétaire adjoint à l'organisation et à la communication ; - deux (02) conseillers».

#### Questions

- Qui sont ces deux commissaires aux comptes ?
- Ont-ils été désignés par le conseil municipal ?
- Quand ont-ils été désignés ?
- Le mandat des membres du bureau du comité communal de jumelage étant de trois (03) ans renouvelable une (1) fois, quand a eu lieu le dernier renouvellement du bureau ?

est de trois (03) ans renouvelable (1) fois. Il est gratuit». (Art. 16). En ce qui concerne le comité de gestion, il est dit (art.18) : «Le comité de gestion est composé des membres ci-après : - le Président ; - le Secrétaire général ; - le Trésorier». L'article 17 fixe : «le comité de gestion est l'organe permanent chargé du suivi de la réalisation des projets et programmes du comité communal de jumelage. Il est chargé d'exécuter les décisions techniques, administratives et financières du bureau exécutif».

#### Question

- Existe-t-il un comité de gestion ?
- Quelles personnes composent ce comité de gestion ?
- Quand et comment ont-ils été désignés.

## Quel est le rôle du CCJ ?

L'article 8 indique : «Le comité communal de jumelage est chargé, pour le compte de la commune, de : • contribuer à la promotion des relations de jumelage au niveau de la commune ; • animer les actions de jumelage et de coopération au niveau de la commune ; • sensibiliser et mobiliser toutes les forces vives du territoire communal dans le cadre des activités de jumelage ; • réaliser les activités prévues dans le programme de jumelage et de coopération validées par le conseil municipal».

## Qu'est-ce qui est dit sur le fonctionnement du CCJ ?

Le bureau exécutif du comité communal de jumelage «adresse obligatoirement ses projets de programme d'activités et budget au maire pour approbation par le conseil municipal au plus tard le 31 janvier de chaque année». (Art. 19). «Le programme d'activités proposé par le comité communal de jumelage doit s'intégrer dans les attributions reconnues à la commune et les orientations définies par le Plan communal de développement». (Art.

20). «Le comité communal de jumelage adresse son rapport annuel d'exécution technique et financier au maire avec ampliation au Haut-commissaire au plus tard le 31 décembre de chaque année».

## D'où doivent provenir les ressources du CCJ ?

Art. 25 : «Les ressources du comité communal de jumelage sont constituées des :

• cotisations des membres du comité communal

### Questions

- Quels projets de programme d'activités et de budget le bureau a-t-il soumis au maire ?
- Quand est-ce que ces projets lui ont été soumis ?
- Quand est-ce que le conseil municipal a approuvé ces projets ?
- Ces projets concordent-ils avec les orientations définies par le Plan communal de développement ?
- Le comité communal de jumelage a-t-il adressé ses rapports annuels d'exécution technique et financière au maire ?
- Le Haut-commissaire en a-t-il reçu ampliation ?

nal ; • produits résultants de ses activités ; • subventions de la commune ; • subventions des différents partenaires».

Art. 26 : «Les ressources financières du comité communal de jumelage sont déposées dans un compte ouvert auprès du trésor public ou avec l'accord du ministre en charge des finances auprès d'une institution financière. Les retraits se font sur la base de la double signature du président et du trésorier».

Art. 28 : «Le mode de gestion des ressources du comité communal de jumelage est déterminé par arrêté conjoint des ministres en charge des collectivités territoriales et des finances».

### Questions

- Quel est le montant des cotisations des membres du comité communal de jumelage ?
- Quel est la valeur des produits résultants de ses activités ?
- Quel est le montant des subventions que la commune lui alloue ?
- Quel est le montant des subventions quelle reçoit des différents partenaires ?

## Est-il prévu un contrôle de la gestion

## des ressources du CCJ ?

Art. 29 : «Le comité communal de jumelage est soumis aux corps de contrôle de l'Etat. Ce contrôle porte sur les ressources financières, les dépenses et les biens dudit comité. Le maire, (...), l'autorité de tutelle rapprochée et le ministre en charge des collectivités territoriales reçoivent ampliation des procès-verbaux des contrôles». Art. 30 : «Le conseil municipal se réserve le droit d'opérer un contrôle sur la gestion du comité communal de jumelage, chaque fois que de besoin».

### Question

- Le conseil municipal exerce-t-il son droit de contrôle sur la gestion du comité communal de jumelage ?

*Les Echos du Sahel*

informer - éduquer - changer

## Signature d'une convention d'intercommunalité entre onze communes de la région de l'Est

# Flagrant délit de malgouvernance

Par Guy-Michel Bolouvi

**La commune de Fada sert la honte et le ridicule aux invités pour la signature de la Convention de coopération intercommunale pour le développement des communes de la région de l'Est (C.I.D.C.E).** L'installation du bureau a été différée, Salif Yada a cédé et, Kocty a obtenu le fauteuil. Reste à savoir comment va diriger un chef presque autoproclamé ? Pour sa part, le président national de l'AMBF, Casimir Marin Ilboudo a difficilement caché son dépit «vous nous mettez dans une situation très embarrassante. J'avoue qu'on offre un spectacle pas du tout agréable, (...) à la limite, c'est comme si on ne se tiraillait pas comme des chiffonniers et, ça, c'est regrettable».

Gâce à un art consommé de ramer à contre-courant, le maire Kocty Moumouni et sa suite ont fait, de ce qui était annoncé comme une première de communalisation des forces dans la région de l'Est, un fiasco. Pire, si le plancher de la salle de conférence du Conseil régional qui abritait la scène était de sable, plusieurs personnes auraient été englouties sous le poids de la honte et de l'embarras. De fait, il s'y est joué une pièce de théâtre, en cinq actes, comme dans les bons drames classiques. En vedette, le maire de Fada, Moumouni Kocty, venu pour le fauteuil et rien d'autre. Prenez place ! Le rideau se lève !

## Acte 1 Une matinée de réjouissances annoncées

Ainsi qu'il en a coutume, en bon professionnel, Jean-Paul Compaoré, le protocole du Gouverneur, a bien assorti le ton, la prose et la poésie pour annoncer le programme des

réjouissances du jour qui devaient tenir en un couple d'heures et permettre à chacun de retourner à ses occupations.

Un programme des plus simplifiés : le mot de bienvenue de Salif Yada, maire de Diapangou et président régional de l'AMBF; le discours d'ouverture du gouverneur Bertin Somda ; la présentation des délégations des 11 communes concernées par la convention ; la présentation du processus de création du C.I.D.C.E ; la signature de la convention ; l'installation du bureau ; le mot de la directrice générale de la coopération décentralisée ; le discours de clôture de la cérémonie.

Pour cette cérémonie, en plus du maire de Diapangou, le gouverneur avait à ses côtés le président du conseil régional de l'Est et deux invités de marques ; le maire de Ouagadougou, président national de l'AMBF, «maire des maires» comme dit le gouverneur et, la directrice générale de la coopération décentralisée. Autres personnalités : les représentants de la CAGECT/Coopération suisse, du PDDC/GIZ, de Helvetas. Dans son mot d'ouverture, le gouverneur a avoué se «réjouir de cette belle

initiative de 11 communes de la région de l'Est, de s'unir dans un cadre formel pour mutualiser leurs compétences et renforcer leurs performances dans la gestion de leurs cités respectives». Il a confié, «j'ai personnellement été témoin de vos multiples efforts pour trouver un cadre pour vous unir et amorcer le développement de la région». Se projetant au-delà des noces du jour de ces 11 communes, le gouverneur a prévenu : «vos invités, et surtout ceux qui vous ont mandaté, attendent de vous des actions concrètes sur le terrain ; ils veulent que par ce cadre, les fils et filles des communes membres de votre structure soient non seulement une école d'apprentissage de la démocratie locale mais surtout un creuset de paix, de cohésion et de stabilité sociale, gages de tout développement durable».

## Acte 2 La longue marche vers une entente de coopération intercommunale

Malgré les caprices du curseur de son ordinateur, Salif Yada a pu faire à l'assemblée, l'historique de la création de leur association. En résumé, la grossesse a duré 6 bonnes années. Selon Salif Yada «l'histoire du C.I.D.C.E remonte à 2008» et le souci, entre autres de «parer au problème de la maîtrise d'ouvrage communale pour les jeunes communes et favoriser la mutualisation des ressources

pour réaliser des investissements de grandes portées intercommunales». C'est ainsi que «après plusieurs démarches de recherche d'expériences similaires dans les pays voisins comme le Mali et le Bénin, l'initiative d'asseoir une structure intercommunale fut inscrite en 2012 comme priorité dans le plan d'actions du bureau régional de l'AMBF». Effectivement, avec l'appui de la CAGECT, du PDDC et du projet ADELE, deux voyages d'études ont pu être organisés avec huit (08) maires accompagnés de quelques techniciens des services déconcentrés de l'état, d'abord au Mali en décembre 2011 et ensuite au Nord-Bénin en juin 2012. Mais encore, fermente bien l'idée de «faire bénéficier les services de l'EPCD de la commune de Fada à l'ensemble des 27 communes de la région».

### 2012-2013 : étape décisive

2012 est une année importante dans la gestation du C.I.D.C.E. Il est question d'approcher les principaux partenaires des collectivités territoriales de la région, le PDDC, le FICOD, la CAGECT et le projet ADELLE pour l'organisation d'un atelier d'élaboration d'un plan d'actions du bureau régional de l'AMBF dans lequel figurera la création d'un cadre intercommunal. La CAGECT s'engage pour un appui technique et financier à travers l'EPCD.

Le processus va suivre son cours sous la conduite de l'AMBF et aboutir à «un engagement entre les 11 maires des communes membres de «l'initiative à Bogandé» en décembre 2013. Référence à l'atelier de Bogandé des 27, 28 et 29 décembre 2013, qui a permis aux maires de fixer la réflexion sur les modalités de mise en place d'une structure de coopération intercommunale dans la région de l'Est, avec mise en place d'un comité d'initiatives et la recommandation aux maires membres de tenir des

conseils de commune pour l'adoption de la convention. La formule associative retenue est alors «l'*entente*», en attendant d'être assez solide pour envisager des formules plus lourdes comme la communauté de communes.

#### 2014 : année d'officialisation

Arrive 2014 et l'atelier d'information et de présentation du processus à la tutelle. L'examen du projet de convention avec la tutelle a lieu le lundi 23 juin 2014 avec notamment le gouverneur de la région de l'Est, les cinq (05) haut-commissaires des communes concernées, une représentation du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. La route est désormais balisée pour les deux derniers actes : la mise en place d'un bureau consensuel du C.I.C.D.E et, la tenue d'une conférence de signature de convention.

#### Le cas Kocty

La rencontre de mise en place du bureau consensuel se tient le 9 juillet 2014 au siège de l'EPCD à Fada et, avec son directeur Nouou Traoré comme rapporteur. Un rapport qui met déjà en exergue le comportement singulier du maire Kocty Moumouni. Le président régional de l'AMBf signale pour sa part que «*le maire de Fada a participé à tout le processus*». Il indique de même que le maire de Fada était convié à la rencontre de mise en place du bureau consensuel.

Ainsi que le mentionne en Nota bene le rapport de Nouou Traoré, la rencontre a démarré à 9h mais Moumouni Kocty ne s'est présenté qu'à «13h 45mn», à la fin de la rencontre. De source proche de ce conclave des maires, ses collègues ont passé plusieurs coups de fils pour réclamer sa présence. A son arrivée, compte rendu de la rencontre lui est fait. Et le rapport indique que tout en signifiant son mécontentement pour avoir été absent des travaux, il a déclaré qu'il ne remettait pas en cause les conclusions des travaux de ses collègues, notamment la composition du bureau. Le maire Kocty Moumouni avait failli à la ponctualité pour une réunion dont il était l'hôte, la rencontre se tenant dans sa ville au siège de l'EPCD.

Pour être honnête, avec ce comportement, le maire Kocty Moumouni donnait la preuve qu'il ne répondait pas au profil recommandé pour prétendre figurer dans le bureau et, notamment au poste de président pour lequel, et fort logiquement, il faut «*quelqu'un de disponible, facile d'accès et de réaction rapide*».

#### Le bureau consensuel

Afin de se munir d'un bouclier contre le «*Tuuk gili*», les maires conviennent également d'une répartition des postes par province: la présidence et la trésorerie aux communes de la province du Gourma; la vice-présidence aux communes de la Gnagna ; le secrétariat général aux communes de la Tapoa. Au sortir des concertations menées, sans le maire Kocty attendu depuis 9h, le bureau a pris la configuration suivante : au titre de la province du Gourma, **Président** : Yada Salif, maire de la commune de Diapangou ; **Trésorier**: Combaré D. Amidou, maire de la com-

mune de Matiacoali ; pour la Gnagna, **Vice-président** : Lankoandé D. Charles, maire de la commune de Bilanga ; pour La Tapoa, **Secrétaire général** : Tankoano B. Moussa, maire de la commune de Partiaga.

Ne restait qu'à prendre rendez-vous à la maternité pour l'accouchement : signature de la convention par les communes engagées et installation officielle du bureau mis en place de façon consensuelle le 9 juillet 2014 au siège de l'EPCD.

### Acte 3

## En vertu du tô qui se mange chez le chef de famille

**Coup de théâtre ! Pendant que Jean-Paul Compaoré se prépare à camper un nouveau décor pour la suite des événements et, notamment introduire la cérémonie de signature de la convention puis l'installation officielle du bureau, la commune de Fada réclame le micro pour... une douche froide, glaciale, cinglante de honte et de ridicule.**

**Oui ! Pour l'intercommunalité, mais avec Kocty au fauteuil. Aussi vrai qu'on dit que «*de tô se mange chez le chef de famille*», Kocty doit être le président.**

Au nom de la commune de Fada, et pour «*le maire central*», le second adjoint de Kocty, en l'occurrence Thiombiano Sylvestre, entre en scène. Pour le réquisitoire suivant, livré sans retouche du langage afin de vous valoir le droit au pittoresque : «*à travers l'historique du président de l'AMBf régional, j'ai pu retenir ce point : comment faire bénéficier les autres communes du service de l'EPCD ? A savoir, des ouvrages délégués de la commune de Fada. Effectivement, c'est ça l'historique.*

*Quand, dans le temps, nos communes sœurs nous ont approché, on a dit, c'est vrai, c'est juste. L'EPCD à l'heure actuelle participe jusqu'au niveau de Fada, pour bénéficier d'autres communes. Et c'est là qu'on a commencé à ouvrir nos prestations aux autres communes sœurs et beaucoup de communes ont bénéficié, sous la charge du conseil municipal de Fada. Alors, et comme les prestations étaient bonnes, les communes aussi s'approchaient au fur et à mesure.*

*On dit, bien, comment est-ce que nous allons faire pour que l'EPCD ne soit plus (textuellement ?), EPCD n'est plus ouvrage délégué de la commune de Fada seulement, mais qui va s'étendre, étendre ses tentacules sur les autres communes ? Et c'est là qu'à commencées les négociations. Les voyages qu'on a fait tantôt, étaient sur l'initiative du maire central. L'invitation était née du maire central pour faire profiter les autres communes. Alors, on est arrivé effectivement, à un moment où il fallait effectivement prendre nos responsabilités, pour ne plus travailler de façon isolé. On a commencé les négociations d'abord avec nos populations, à travers le con-*

*seil municipal. L'idée de l'intercommunalité et, je pense que y a des partenaires qui sont là, le jour de notre session extraordinaire, je pense que ça n'a pas été chose facile. Le conseil ne tenait pas à se départir, à laisser l'EPCD. Ça a été houleux. Ils ont posé la question : que va devenir l'EPCD ? Vous parlez de l'intercommunalité. Nous avons tenté, à notre manière, et j'avoue que, on a terminé la session sans pouvoir convaincre. Et, à l'arrivée, ils nous ont dit, bon, nous, nous allons nous engager à une condition : comme l'idée est née de la commune de Fada, nous allons aller, sous réserve que la présidence revienne à la commune de Fada.*

*Et, je dis, c'est juste. On dit que le tô là, le tô se mange chez le chef de famille. Et c'est là que, on est d'accord. Ce que vous allez donner comme raison, comme condition, nous trouvons cela juste, nous allons partager cela avec nos communes sœurs. Et je pense que, je dis sous contrôle, y a des gens qui étaient là, on dit, on s'engage, mais retenez que, comme l'idée vient de Fada, et comme nous avons aussi l'expérience avec l'EPCD, vous allez quand même nous accorder la présidence pour qu'on essaye de faire ensemble.*

*Je ne sais pas comment, entre temps j'avoue que les choses ont commencé à nous échapper et, quand le maire central est revenu nous faire le point, il a dit, ha ! C'est comme ça les choses sont en train de se dérouler.*

*Si, en toute sincérité, nos communes sœurs de la province du Gourma vont nous comprendre ; s'ils ne vont pas nous comprendre, en toute sincérité, on est venu sous mandat du conseil municipal que, de s'engager si la présidence nous revient.*

*Si la présidence ne nous revient pas, monsieur le Gouverneur, avec tout le respect pour votre hiérarchie, nous ne pouvons pas signer la convention, sinon nous aurons des problèmes avec notre conseil municipal. On aura trahi. Je vous remercie.*

### Acte 4

## Honte, ridicule et consternation

**Entre la honte et le ridicule, le choix a été difficile. Devant ce flagrant délit de malgouvernance le gouverneur, président de séance, s'en est remis à l'humour qu'on lui connaît, se limitant à dire «*j'ai écouté religieusement*» avant de passer la parole à son voisin de droite, le maire de Ouagadougou, Casimir Marin Ilboudo qui a visiblement chercher ses mots pour ne pas tomber dans le discourtois.**

C'est en «*maire des maires*» très embarrassé qu'il a fait la leçon à ses homologues. «*Je pense qu'il était opportun, pour les maires que nous sommes, que vous puissiez convoquer une rencontre pour régler les questions de dernière minute ou, en tout cas, les questions non résolues, avant qu'on se retrouve en conférence pour la signature des conven-*

*tions. (Exhibant la lettre d'invitation) Il est mentionné : signature des conventions. Et ça, ça ne peut échapper à aucun maire. Si on a mentionné, signature des conventions, ça veut dire qu'il y a eu une unanimous qui s'est dégagée pour que chacun puisse apposer sa signature. (Fort embarrassé) En tout cas, ce n'est pas le bon exemple qui est donné. Enfin, je voudrais savoir, et s'il y a ici un représentant de l'EPCD, je pense que c'est Fada qui siège au sein de l'EPCD ; est-ce que la signature de cette convention d'intercommunalité enlève des prérogatives par rapport aux acquis ou aux avantages que peut bénéficier la ville de Fada dans le cadre de la gestion de l'EPCD ? Peut-être que c'est cela, parce qu'à écouter le deuxième adjoint, c'est comme si la cagnotte qui était destinée à Fada,*

*risque de se rétrécir. Est-ce la bonne compréhension ? Si tel est le cas, je pense que cette question aussi aurait pu être débroussaillée avec*



Casimir Marin Ilboudo

*l'EPCD, pour que ce soit clair. Parce que, je me dis que, même l'EPCD, après avoir évolué pendant plus d'une dizaine d'années dans un certain nombre de communes que je connais, notamment Fada, Koudougou et Ouahigouya, devrait avoir l'ambition de grandir, pour ne pas circonscrire son action, au risque de créer des communes encéphalopathes, alors que, parallèlement, vous avez des communes rurales qui sont en train de s'atrophier. Ça, c'est la lecture que je fais. Nous avons eu des échanges avec certains responsables de l'EPCD, je n'étais pas encore président de l'AMBf, j'étais 2ème vice-président chargé des questions institutionnelles, et cette question, nous l'avons partagée avec des EPCD, qui avaient marqué leur accord, dans le cadre de la communalisation intégrale, à envisager l'élargissement de leur champ d'actions au-delà des communes bénéficiaires, sans que cela impacte négativement sur ce que ces communes bénéficient.*

*Vous nous mettez dans une situation très embarrassante. J'avoue qu'on offre un spectacle pas du tout agréable, (...) à la limite, c'est comme si on ne se tiraillait pas comme des chiffonniers et, ça, c'est regrettable».*

### Acte 5

## Le couronnement de Kocty

**Grâce au tô qui se mange chez le chef de famille, la conférence prévue pour une matinée au conseil régional, a joué les prolongations au gouvernorat. Sans les invités. Le gouverneur ayant refusé de prendre le train des volontés d'hégémonie**

**de Kocyt, c'est donc au gouvernorat, dans l'après-midi et sans les invités de marques venus de la capitale, que la conférence l'a rejoint pour poursuivre avec la signature et l'installation.**

De source très proche du cabinet du maire de Fada, Kocyt aurait reçu les documents de la conférence une bonne semaine auparavant. Pour dire qu'il a largement eu le temps de les parcourir et, donc, de réagir, de manifester ses réserves quant à la signature de la convention. Se prononcer là où il fallait et dans les temps, sans embarrasser toute une assemblée dont le gouverneur de région, le président du conseil régional, la tutelle venue de Ouaga, les PTF.

Comme dit un des maires honnis par la prestation du «maire central» et sa suite, «à notre grand étonnement, c'est au cours de la cérémonie, et en présence des autorités, le gouverneur, le maire de Ouagadougou, président de l'AMBÉ nationale, la directrice générale de la coopération décentralisée et devant tous les partenaires au développement, que Kocyt et sa suite, notamment le 2ème adjoint, et le président de la CAEF, sont intervenus pour s'opposer et conditionner leur signature à l'installation de Fada à la présidence».

Un autre confie que, «durant deux mois, avant la rencontre pour un consensus, il était question que le maire de Fada et celui de Diapangou en tant que président régional de l'AMBÉ, porteur de l'initiative, puissent se rencontrer pour harmoniser les points de vues et ambitions». La source précise «à 5 reprises, Kocyt n'a pu respecter aucun rendez-vous. Le jour de la rencontre de mise en place du bureau consensuel, il a encore tout fait pour venir à la fin de la rencontre».

Sur le choix de Salif Yada comme président consensuel, un de ses homologues qui a requis l'anonymat confie : «pour les autres communes, l'intercommunalité est une opportunité de développement et, pour animer la structure, il nous faut un homme disponible, engagé et muni des capacités pour booster le développement. Le maire de Fada et certains membres de son conseil, voient en cela un danger pour l'EPCD qui est un outil propre à la commune, tout comme ils considèrent la présidence de l'intercommunalité comme une chefferie».

Dans l'entrate forcé, le maire de Diapangou a remis son poste de président consensuel à Kocyt, avec un discours

## Les Échos du Sahel

Puissions nous avoir  
• Le courage de changer  
ce qui peut l'être,  
• la force d'accepter  
ce qui ne peut l'être,  
• la sagesse pour faire  
la différence entre les deux !

d'humilité et d'engagement : «le principal problème était la présidence de la structure de la conférence. Depuis 2008, je crois à la structure qui va naître et je tiens à ce qu'elle naisse. Vouloir se bagarrer pour un poste de président va retarder le processus, et je ne voudrais pas avoir fait une œuvre inutile. Après échanges, entre les maires de la province du Gourma concernés par la convention, nous avons décidé de confier la présidence au maire de Fada. Cela, parce que la structure

que nous mettons en place est un outil très précieux de développement régional et, c'est cette vision qui doit nous guider. Je cède le poste en toute sincérité et sans réserve, tout comme le maire de Matiacoali cède le poste de trésorier (Salif Yada est désormais le trésorier, Ndrl). J'investirai toute ma disponibilité pour que la structure puisse fonctionner. Au maire de Fada qui prend la présidence, je dis que toute chose dépend de la tête. S'il

crée un environnement favorable pour que l'ensemble des 11 communes membres puissent apporter leur contribution, puissent s'exprimer, participer aux orientations, je garantis ma disponibilité sans recul, parce que j'ai foi en la structure».

### Fin du spectacle

La 1ère conférence de la C.I.D.C.E a bien eu lieu et restera inoubliable. Bravo au président Kocyt Moumouni !

## Extrait de la Convention de coopération intercommunale pour le développement des communes de la région de l'Est (C.I.D.C.E)

### Preamble

Considérant la constitution du 11 juin 1991; Considérant la loi N° 005-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales, ensemble ses modificatifs et textes d'application ; Considérant les procès-verbaux d'élection des conseils municipaux des Communes membres ; Considérant les liens historiques, socio-culturels et économiques qui unissent les Communes membres ; Conscients que le découpage administratif des communes n'est pas sans difficultés pour la réalisation des actions de développement en matière d'aménagement et de gestion des ressources naturelles ; Conscients qu'il est difficile pour chacune des Communes prises isolément d'exercer efficacement au profit des administrés toutes les compétences conférées aux collectivités territoriales par l'État ; Considérant les principes et caractéristiques de l'intercommunalité ; Convaincus que l'intercommunalité est l'une des principales voies pour la réalisation et la gestion de projet d'envergure intercommunale ; S'appuyant sur les expériences de coopération intercommunale des communes des pays voisins et des communes du Burkina ; Considérant la déclaration des maires des Communes membres à l'atelier tenu à Bogandé le 26, 27 et 28 décembre 2013. Nous, Maires des Communes membres, après délibérations concordantes de nos conseils respectifs, adoptons la présente convention de coopération intercommunale dont la teneur suit :

### CHAPITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### Article 1

Il est créé entre les Communes membres une convention de coopération intercommunale pour la réalisation et la gestion de projets d'intérêt communal et intercommunal.

#### Article 2

La nature et la forme juridique de la coopération intercommunale adoptée est l'entente exercée sous la forme de l'intercommunalité. La structure qui institue l'intercommunalité est dénommée la «Coopération Intercommunale pour le Développement des Communes» de l'Est en abrégé CIDCE.

#### Article 3

L'objectif de cette convention de coopération intercommunale est de créer l'intercommunalité entre les Communes membres pour la réalisation et la gestion de projets de développement d'intérêt communal et intercommunal. De façon spécifique la CIDCE vise à : • créer un espace de solidarité entre les Communes en vue de réaliser des actions de développement et particulièrement en matière d'aménagement et de gestion des ressources naturelles au sein d'un territoire cohérent et solidaire ; • mettre à la disposition des populations des Communes membres un certain nombre d'équipements et de services répondant à leurs besoins, aux meilleurs coûts, de la meilleure qualité possible et qui seraient hors de portée d'une Commune prise isolément ; • maintenir et améliorer le niveau de qualité des services de chaque Commune membre ; • mutualiser les moyens et services des Communes membres afin d'atteindre les objectifs de développement commun et durable.

#### Article 4

Sont signataires de la présente convention les Communes suivantes : 1. Commune de Bilanga ; 2. Commune de Bogandé ; 3. Commune de Diabo ; 4. Commune de Diapangou ; 5. Commune de Diapaga ; 6. Commune de Fada N'Gourma ; 7. Commune de Kantchari ; 8. Commune de Matiacoali ; 9. Commune de Partiaga ; 10. Commune de Pièla ; 11. Commune de Tibga.

#### Article 5

Le siège de la CIDCE est fixé dans la Commune du chef-lieu de la région. Il peut être délocalisé dans une autre Commune sur décision de la Conférence. La CIDCE est constituée pour une durée indéterminée.

#### Article 6

Les Communes membres de la CIDCE s'accordent à exercer l'intercommunalité dans les domaines portant réalisation des actions de développement en : • matière d'aménagement urbain et rural ; • matière d'environnement, d'hygiène et de salubrité ; • matière d'infrastructures et d'équipements communautaires ; • matière d'action culturelle ; • matière de services marchands et d'investissements économiques.

Dans l'exercice de chacun des domaines de l'intercommunalité, la CIDCE promeut le genre et négocie pour le compte des Communes membres tout accord de coopération décentralisée utile.

#### Article 7

Un ou plusieurs domaines peuvent être ajoutés ou retirés aux domaines de l'intercommunalité.

Les ajouts ou retraits des domaines de l'intercommunalité sont décidés par voie de délibération concordante du conseil de chaque commune à la majorité absolue et approuvés par la conférence à la majorité simple.

Les Communes membres s'engagent à unir leurs efforts et à mutualiser leurs moyens pour la mise en œuvre des compétences exercées dans le cadre de l'intercommunalité.

#### Article 8

La CIDCE est placée sous la tutelle du Gouverneur de la région de l'Est.

## Marché central de Fada

Par Japhet Benyidoba

# On est fatigué de ça !

Prendre le pouls du marché central, c'est s'exposer au risque d'une grogne, tant les commerçants sont mécontents de l'état de leur lieu de travail. En dedans, en dehors et même autour, le marché central trahi la beauté de son architecture vu de loin. Le centre des affaires de Fada N'Gourma peut mieux se porter. Nombreux sont ceux qui n'osent y aller en cette période de pluies car, à défaut de savoir nager, il faut être bond pour le patinage. Pour un centre principal de collecte de recettes pour la commune, c'est pitié.

**«Notre problème, c'est la mairie! Nous sommes dans l'insécurité totale même dans le marché!»** Le matin du 25 février, des missionnaires du ministère du commerce avaient eu la mauvaise inspiration de programmer leur rencontre avec le bureau des commerçants à la mairie. Ils avaient vu leur mission phagocytée par un énorme quiproquo. Croyant que leurs dirigeants étaient convoqués par le maire, les commerçants du marché central avaient déferlé sur la mairie et pris d'assaut la salle de réunion «pour régler ça nous-mêmes ; parce qu'on envoie les dirigeants, ils disent rien ; on envoie des délégués, rien ! Donc, nous, on va régler nous-mêmes. Ah han ! Au niveau de l'ancien STMB, jusqu'à l'entourage, ils devaient goudronner tout ça. Depuis 98, on a posé ce problème-là. Jusqu'à l'heure-là, zéro ! Y a des trous partout. Vous voyez pas ça, mais chaque fois il faut qu'on paye. Tout ça, on sait pas où ça part, si c'est pour arranger le pays... C'est-à-dire, c'est grave même. Le marché de Fada, Walai, on a beaucoup de problèmes. On peut rien dire seulement».

**Les extraits de déclarations qui suivent sont à consommer à haute voix. Nous avons choisi de vous servir la sauce locale, de privilégier le langage haut en couleurs des locataires du marché central égrenant leurs griefs.**



L'entrée principale du marché central de Fada

### Sur la question d'insécurité

«La police municipale nous dérange, on casse les boutiques dans le marché alors que la police est dans le marché. On ferme le marché à 18 heures les samedis, dimanches et jeudis et, les autres jours à 17h 30. Si tu ne fais pas vite et puis on t'enferme, tu vas payer avant de sortir. En plus de 5 gardiens, il y a également la police municipale qui dort là-bas. On sait qu'il y a la police dans le marché, comment on va casser encore ? On a cassé ici, à côté de moi, ici, la boutique de mon voisin, un dimanche soir, ils ont ramassé 3 millions ou bien c'est combien même ? Parce que, lui, il parle de 10 millions même. Parce que le dimanche, c'est notre marché et, beaucoup même ont envoyé leur argent pour qu'il garde ça, plus son argent aussi. Comme c'est un dimanche soir, il ne peut pas amener ça à la maison parce qu'il y a des braqueurs qui viennent à la maison même, qui braquent. Donc, il a laissé ça au marché, dire, le lendemain, il va porter ça à la banque. On est venu le matin, c'était cassé. 3 jours plus tard, c'est chez mon voisin qui est derrière. Ils ont commencé à l'intérieur, casser jusqu'à venir dehors. On ne peut pas faire un mois sans qu'on casse une boutique, et puis les voleurs laissent leur matériel là-bas, ils ramassent l'argent et puis ils partent. Mon voisin de gauche ici, c'est la même chose, y a quelqu'un qui est venu donner ses 100 000 F le dimanche, plus tout ce qu'il a vendu lui-même, ils ont tout ramassé. Y avait son ordinateur, des portables, ils n'ont rien pris même, ils n'ont rien touché. C'est l'argent seulement ils sont venus ramasser et puis partir. Vraiment, il y a un problème d'insécurité. Nous-mêmes, on a pris nos propres gardiens maintenant. Nous sommes dans l'insécurité totale même dans le marché ! Ça, c'est un».

### Sur la question d'encombrement

«Et puis, regardez la voie, regardez le parking. On ne peut pas faire 3 jours ici sans trouver accident. Y a pas la voie. Y a vrai encombrement ! Nous, on avait eu un problème avec quelqu'un, nous sommes partis voir l'EPCD et l'EPCD dit non, c'est parce que le maire ne fait pas son travail ; sinon, eux ils ont dit que tous ceux qui sont devant les passages, il faut les dégager. Personne ne fait. On ne dit rien même. C'est comme-ça».

### Sur la question d'entretien des boutiques

«Et puis, l'EPCD ne veut pas qu'on arrange le marché. Eux-mêmes, ils n'arrangent pas. Nous proposons, moi-même j'ai proposé d'arranger. Regardez, c'est un mur

c'est tombé, ça pouvait plus fermer, c'est là qu'ils sont venus arranger. Partout dans le marché, c'est comme-ça. Y a des commerçants qui ont mis du ciment eux-mêmes, l'EPCD est venu casser. Que pourquoi les commerçants ont fait ça eux-mêmes ? Ils sont partis s'entendre, ils ont envoyé des entrepreneurs. Ça même ; ça vaut des mois même, donc ils sont venus regarder, quoi quoi quoi... que ah, ils devraient faire comme ça, eux aussi ils ont arrangé. Mais, au jour d'aujourd'hui, y a des coins qu'ils n'acceptent même pas qu'on arrange».

### Sur la question des caniveaux

«Si vous regardez ici, tout est enlevé, c'est le passage de l'eau. Parce que tous les fossés du marché sont remplis. L'eau va passer où ? L'eau va passer par ces passages-là pour gâter tout ce qu'ils ont arrangé

puisque tout est bouché. Tous les caniveaux sont bouchés et l'eau passe au hasard et gâte tous les pavés. Chaque année, c'est comme ça. Partout y a des trous. A la saison pluvieuse, même au dehors ça vaut mieux, vous ne



L'encombrement a fini par bouffer la chaussée Ouest du marché, route de Bogandé. Vous pouvez même pas entrer dedans. L'eau ne coule pas, y a les moustiques, c'est problème de maladies même par là. Une fois, nous-mêmes nous avons enlevé les dalles et puis on a enlevé les saletés. Le président de l'association des commerçants a dit que non, y a pas les moyens, quoi quoi quoi, c'est après on a entendu que non, qu'ils ont pris 800 000

F pour arranger, c'est le maire qui est venu dire ça. Donc, lui, il ne comprend pas pourquoi encore on dit que c'est les commerçants qui ont nettoyé les caniveaux. Après, on nous dit qu'il faut ramasser les saletés là ; nous, on a dit, si



Nombreux sont ceux qui n'osent y aller en cette période de pluies car, à défaut de savoir nager, il faut être bond pour le patinage.

vous ne venez pas ramasser, deux jours-là, nous on va mettre ça sur le goudron. Après ils sont venus ramasser. C'était là-bas, ça sentait mauvais mais, on va faire comment ? C'est de la merde seulement».

### Sur l'implacabilité du bailleur

«Avec tout ça, tu payes pas, à 5 jours seulement, on vient, on ferme. Tu viens le matin, tu vas trouver cadenas. Tu pars payer avec pénalité de 2 000 francs, comme la Sonabel. Ça, c'est l'EPCD et, c'est chaque mois, pour la location : au dehors face au goudron, c'est 8 500 F ; à l'intérieur ça dépend du m<sup>2</sup> que tu occupes ; y'en a qui paye 2 500, d'autres 4 000, etc... Avec tout ça, ils n'arrangent pas, le commerçant demande pour arranger aussi, c'est problème. Tant que ça tombe pas ou bien c'est gâté carrément, on n'intervient pas. S'ils avaient accepté, tout ça là, nous, on allait arranger. Parce que, il n'y a pas de ciment, c'est du sable seulement qu'on

a mis, alors que forcément, il faut du ciment pour confectionner les briques. Ces briques-là, ils n'ont pas mis du ciment, c'est pour cela que ça se gâte. S'ils nous avaient laissé la possibilité d'arranger, tout ça-là, ça allait être joli. Y'a un là, toute sa terrasse est cassée, il a dit de le laisser, lui, il va même mettre des carreaux pour que ça soit joli, ils ont dit, non, on ne modifie pas le marché».

### Sur les tracasseries policières

«Avant, les villageois, ils quittent les petits villages-là, pour venir payer les choses à Fada. Villageois qui n'est pas instruit, il connaît pas feu, il connaît pas on va déposer vélo au parking. Il vient garer son vélo, il entre au marché, la police municipale vient prendre et dit de payer 3 000 F ; alors qu'il est venu avec 200 F pour payer quelque chose et puis retourner. Y'a un vieux de Diapangou qui avait posé son vélo devant ici pour entrer au marché. Il sort, la police

municipale a pris son vélo. Qu'il faut payer 3 000 F. Alors qu'il est venu avec 1 000 F pour payer quelque chose et retourner. Il est rentré à la maison à pied, 17 km hein ! à pied, pour chercher l'argent et puis revenir prendre son vélo. Jusqu'aujourd'hui, ça fait 5 ans, il vient plus. Ses enfants ont dit, faut pas aller à Fada. A Fada, même pour pisser, il faut payer ; même pour déposer vélo, il faut payer. Avant, chaque dimanche, noon !!! le marché est rempli pour nous. Mais, depuis qu'ils ont commencé tout ça là, à le Stop, vous attrapez ; on dépose, vous attrapez ; partout même, ils attrapent. Donc, les villageois ne peuvent plus venir à Fada même payer. Ils ont peur de venir parce que on dit, quand tu viens à Fada, tu connais pas rouge, vert ; des fois, quand tu passes dans rouge, on dit faut arrêter ; tu passes dans vert, on dit, non, faut arrêter. Tu passes dans orange, faut arrêter. Je vais venir à Fada faire quoi ? Ils ont cassé le marché carrément. Sinon, avant le marché marchait très bien. Mais, depuis

qu'ils ont commencé à attraper les vélos des villageois là, ils vont venir faire quoi ? Ça fait tuer le marché. Le villageois, il connaît quoi sur le feu ? Il faut lui apprendre d'abord. Quelqu'un qui vient une seule fois dans la semaine, tu vas venir à Fada faire quoi encore ? Et puis, ça même, ça a fait augmenter tous les prix des choses. Le villageois, quand il vient par semaine, il vend sap sap et puis il retourne. Aujourd'hui s'il vient, et comme il sait que si on attrape ton vélo, il faut payer 3 000 F, au lieu de vendre sa chèvre à 5 000 F, il vend ça à 10 000 F. Et puis, il vend pas avec ceux de Fada hein, il vend avec les étrangers, ceux qui viennent du Nigeria parce que eux ils payent cher. Au marché à bétail, ça même c'est grave encore... Les villageois-là, Walaï ! ils les fatiguent trop. A notre niveau, ce qui dérange beaucoup même le commerce de Fada, c'est la municipalité. On est fatigué de ça !»

## Un nouveau bureau pour l'association des commerçants de Fada (ACF)

Par Kawe Jos



**Dans un bras de fer avec le maire Kocty, les commerçants ont poussé vers la sortie le bureau dirigé par Thiombiano Mindiéliba. Le président du bureau «limogé» a boudé toutes les invitations pour une AG de reconstitution. Les commerçants ont pris leurs responsabilités et décidé de dé-**

**boulonner le bureau qu'ils disent soutenu par le maire et mis en place, il y a 16 ans, par la mairie. Ils ont décidé de tourner la page Mindiéliba.**

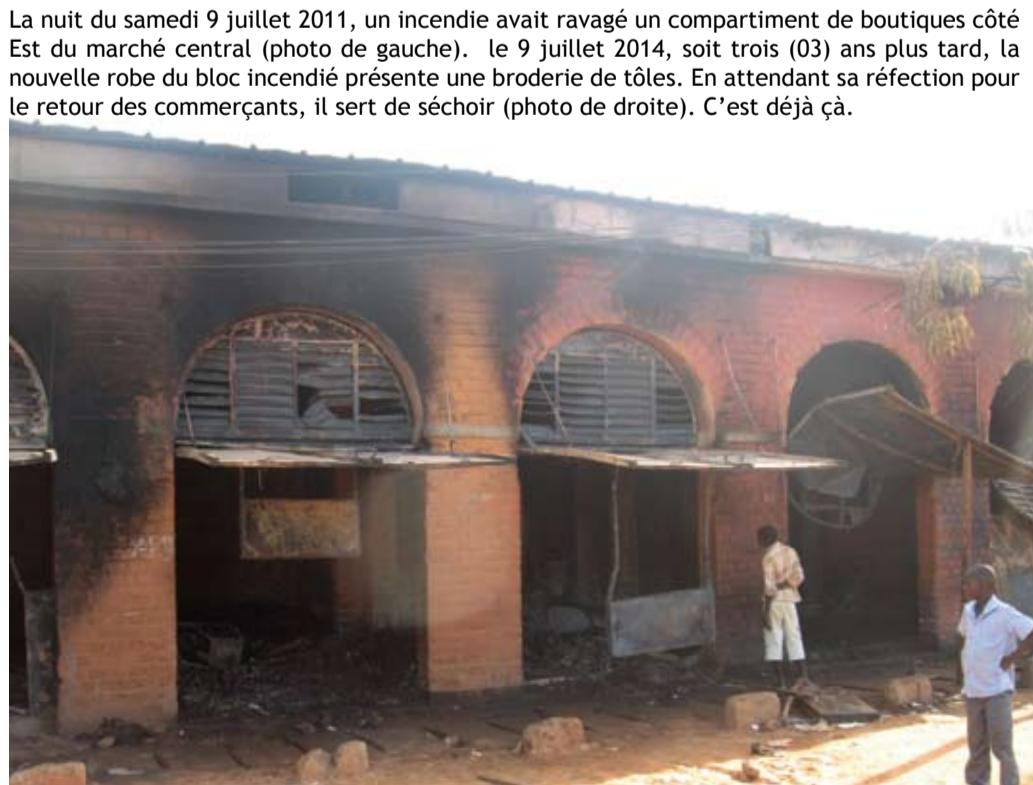
Réunis au cœur du marché central, en une première assemblée générale, depuis 16 ans, le 19 août dernier, les commerçants se sont élus des nouveaux représentants et clamé leur dé-

termination à mettre un terme à l'ordre ancien qui leur était, selon eux, imposé par la mairie. La levée des commerçants répondrait, entre autres, à la nécessité de se doter de représentants choisis par eux, légitimes et crédibles, avec rôle d'ambassadeurs pour créer une meilleure relation avec leur ministère de tutelle et la chambre du commerce notamment. Au cours d'une nouvelle AG tenue l'après-midi du samedi 13 septembre dernier, les commerçants ont

confirmé leur confiance à leurs nouveaux élus et proclamé leur résolution à mener, au besoin, une fronde contre le diktat du maire, pour leur autonomie. Le nouveau bureau est composé de 29 membres dont 07 femmes.

### Composition du nouveau bureau des commerçants

- **Président** : Thiombiano Yacouba Bilinpo
- **Vice-président** : Nassouri Souleymane
- **Secrétaire général** : Thiombiano Kader
- **SG adjoint** : Dahani Mahamoudou
- **Trésorier général** : Kouadima Talardia
- **Trésorier adjoint** : Ouédraogo Kassoum
- **Délégués à l'information** : Kuela Achille, Wongo Madi, Kouanda Adiara, Simara Martine.
- **Délégués au sport et loisirs** : Thiombiano Sinandja, Adiari Issouf, Doussa Alassane
- **Délégués à l'organisation** : Kina Noufou, Thiombiano Gjingri, Segda Ousmane Doo-goo, Idani Salou Dollar, Tietbeka Lassane



La nuit du samedi 9 juillet 2011, un incendie avait ravagé un compartiment de boutiques côté Est du marché central (photo de gauche). le 9 juillet 2014, soit trois (03) ans plus tard, la nouvelle robe du bloc incendié présente une broderie de tôles. En attendant sa réfection pour le retour des commerçants, il sert de séchoir (photo de droite). C'est déjà ça.



•**Mobilisation féminine** : Manli Youmanli Mariam, Manli/Traoré Adiaratou, Lompo/Sana Alimata, Kanfo/Parkouda Clémentine

•**Chargés aux relations intérieur et extérieur** : El Hadji Thiombiano Idrissa, El Hadji Kina Idrissa

•**Commissaires aux comptes** : Kina Issouf, Naba/Thiombiano Catherine

•**Conseillers** : Touré Idrissa, Tani Seydou, Compaoré Moussa.

### Déclarations d'après AG

#### Thiombiano Yacouba Bilinpo, président du nouveau bureau

«Nous avons décidé de changer, parce que cela fait 16 ans déjà que xxx Mindiéliba est à la tête du bureau. Il ne fait plus l'affaire des gens. Il fait ses affaires personnelles et, quelques autorités corrompues sont derrière lui pour qu'il ne lâche pas la présidence de l'association des commerçants. Sinon, on ne peut pas comprendre qu'après 16 ans,

on veut renouveler le bureau et il n'est pas d'accord. Pourquoi il n'est pas d'accord ? Nous l'avons même convié à cette AG et il n'est pas venu. En 16 ans, il n'a jamais convoqué une AG. Vous pouvez l'appeler pour le lui demander. Ce n'est pas qu'on veut gâter son nom. Prenez des renseignements au marché. Pendant les 16 ans, combien de fois il a convoqué une AG ?»

#### Thiombiano Gjingri, délégué à l'organisation

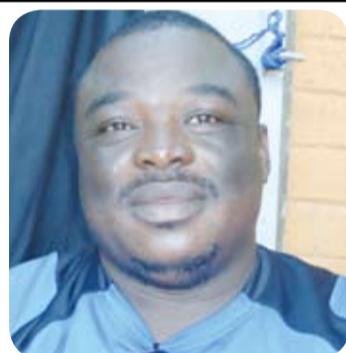
«Nous avons organisé une première AG le 19 août et, depuis, chaque samedi nous tenons une assemblée pour passer l'information et traiter de questions diverses. Les commerçants sont mobilisés derrière ce nouveau bureau qu'ils ont élu. Ils ont souffert, pendant 16 ans, une structure qu'on ne peut pas changer, une structure politisée ; introduire la politique dans une association, vraiment, c'est dommage ! Voilà pourquoi la majorité des commer-

cants est mobilisée pour le changement».

#### Dahani Mahamoudou «Djingo», SG adjoint

«Je suis vraiment déçu par la réaction du premier responsable de la mairie. Je pense que lorsqu'un bureau est en excès de mandat, il est de son devoir d'œuvrer pour une bonne organisation. Je pense que si le marché est en train de s'organiser et que le premier responsable est en train de désorganiser, c'est un déshonneur pour lui-même le premier responsable. Il a plutôt intérêt à résoudre ce problème dans un bref délai sinon, il sera plus déçu qu'il ne l'est. Nous ne sommes plus à l'étape où les commerçants ont décidé de changer. Les commerçants ont déjà changé, ils ont élu leur président et leur bureau. Ce n'est pas un bureau élu à la mairie mais au sein du marché. Le président qui a passé 16 ans à la tête du bureau avait été désigné par le maire et non par les commerçants. Et il refuse de

passer la main, sous le prétexte d'un faux texte d'une AG que nous ne connaissons pas, sous le prétexte de statuts d'un bureau que nous n'avons jamais lus. Un bureau qui n'a jamais organisé une AG, qui n'a jamais organisé une rencontre avec les commerçants... C'était un bureau choisi à la mairie et imposé par le maire. Maintenant, nous imposons un bureau choisi au marché par les commerçants. Les commerçants sont indépendants. Seul le président consulaire est habilité à nous accompagner pour élire un bureau. Le marché a été construit par la coopération suisse et est géré par la mairie mais, le commerçant est autonome. Nous avons affaire avec Dahani Yacouba qui est notre élu consulaire pour la province du Gourma à la Chambre de commerce. Que le maire soit d'accord ou pas, ça c'est son problème. C'est l'élu consulaire qui est chargé d'organiser les commerçants à Fada et, il est un élu tout comme le maire».



Kouadima Talarida



Nassouri Souleymane



Thiombiano Yacouba Bilinpo



Thiombiano Kader



Dahani Mahamoudou, Djingo



Ouédraogo Kassoum



Kuela Achille



Kouanda Adiara



Simara Martine



Thiombiano Sinandja



Tietbeka Lassane



Kina Noufou



Thiombiano Gjingri



Manli/Traoré Adiaratou



Kanfo/Parkouda Clémentine



Lompo/Sana Alimata



Wongo Madi



Manli Youmanli Mariam



Naba/Thiombiano Catherine



Touré Idrissa



El Hadji Thiombiano Idrissa



El Hadji Kina Idrissa



Segda Ousmane Doogo



Compaoré Moussa



Kina Issouf



Illo Banimpo



Tani Seydou



Doussa Alassane



Adiari Issouf

Cambriolage au marché central de Fada

Par Philibert Yentangou

# 19 boutiques, 2 étals et une boutique sur pousse-pousse cambriolés, pour un butin estimé à 20 voire 30 millions de francs

**S**amedi 13 septembre, sur le cours de 16 heures, les commerçants de Fada tiennent, au sein du marché central, une AG de confirmation de leur nouveau bureau. L'AG se termine sur la résolution des commerçants de ne plus accepter le diktat du maire pour tout ce qui concerne leur structure associative. Décision est prise qu'une délégation du nouveau bureau rencontre le maire, en début de semaine, pour lui annoncer le limogeage de l'ancien bureau. Démarche de courtoisie car, le maire n'a pas autorité sur l'organisation associative des commerçants. Démarche qui s'imposait toutefois, compte tenu de l'implication de la municipalité dans la naissance, l'existence et la longévité du bureau démissionné. Coïncidence, la nuit de ce même samedi 13, le marché central enregistre un cambriolage à noter en bonne place dans sa mémoire : 21 boutiques visitées par les cambrioleurs pour un butin estimé à 20 voire 30 millions de francs, selon Dahani Mahamoudou le SG adjoint du bureau de l'association des commerçants de Fada (ACF). Sur le cours de 9h, le dimanche 14, au lendemain du forfait, le bureau de l'ACF a convoqué séance tenante une AG qui a décidé une démarche à la mairie pour demander un dédommagement des victimes et la fin de contrat pour les trois (3) gardiens qu'elle a engagés pour la sécurité du marché. L'autre décision qui a fait sensation et marqué l'audience du nouveau bureau des commerçants, a été la fermeture du marché ce dimanche 14 septembre, en solidarité avec les victimes. Pour une des rares fois, le dimanche, jour par excellence de marché à Fada, s'est vécu portes closes au marché central.

## Entretien avec Dahani Mahamoudou "Djing" au sortir de l'AG d'après cambriolage le dimanche 14 septembre



### Qu'est-ce qui s'est passé ?

Très tôt ce matin, vers 5h 30, nous avons reçu des coups de téléphone nous informant qu'il y avait eu un cambriolage au niveau du marché central. Nous avons fait le déplacement et nous avons constaté que 19 boutiques avaient été cambriolées, en plus d'un pousse-pousse ou boutique ambulante et deux étals.

### A combien estimatez-vous le butin emporté ?

Les dégâts sont énormes. Aujourd'hui, les dégâts pour 21 boutiques cambriolées au marché de Fada, c'est difficile à estimer. Il y a des boutiques de matériels électroniques, des portables, des produits cosmétiques, des boutiques de pagnes et de tissus, des vélos, des produits alimentaires, même des paquets d'eau minérale ont été enlevés. On se demande s'il ne s'agit pas d'une grosse opération où les gens sont venus

avec un véhicule pour charger. Nous estimons, dans un premier temps, les pertes à une valeur de 20 à 25 millions et peut-être même 30 millions, parce qu'il y a des gens qui avaient de la liquidité dans leur boutique et leurs caisses ont été cassées.

### Le marché dispose-t-il d'un service de sécurité ?

Si, il y a la police municipale qui est là, et il y a des gardiens. Mais nous avons l'impression que les gardiens n'ont pas été formés par une agence de sécurité. C'est des bénévoles qu'on a pris apparemment pour une question de famille, ou quelqu'un qui a besoin de travail, on le prend comme gardien. Pour un grand marché comme celui de Fada, je pense qu'il faut engager de vrais agents de sécurité, d'autant plus que les commerçants payent leurs loyers et les taxes et impôts. Je pense qu'il faut de vrais vigiles, au besoin des gens armés pour sécuriser les biens et les personnes au marché central.

### Combien de gardiens assurent la sécurité du marché ?

Les gardiens du marché central sont estimés au nombre de trois (3). Il n'y a que trois gardiens et, presque chaque semaine ou toutes les deux semaines, il y a un vol au marché de Fada.

### Qui les a engagés ?

Les gardiens sont là aux frais de la mairie qui est chargée de sécuriser le marché central.

### Vous disiez que la police municipale assure la sécurité du marché...

La police municipale ne dort pas au marché. Ils viennent juste la matinée sécuriser les marchandises des commerçants qui sont aux alentours et, le soir chacun rentre chez lui. Pourtant, ailleurs, et on le voit à Rood Wooko à Ouagadougou, la police municipale sécurise le marché à l'intérieur et tout autour 24h/24. La mairie est responsable de la sécurité au marché central en collaboration avec la police municipale

et l'EPCD.

### Les gardiens étaient-ils à leur poste la nuit du cambriolage ?

Les gardiens étaient sur les lieux. Ils nous ont accompagnés juste pour montrer les boutiques qui avaient été cambriolées. Apparemment, ils n'ont pas été attaqués. Peut-être dormaient-ils. Qui sait ? Nous avons fait le constat des 21 boutiques et étals cambriolés, il y avait la police nationale, la police municipale, mais pas le maire. Nous n'avons pas vu le maire qui est le premier responsable du marché, il n'a pas fait acte de présence.

### C'est donc le matin que les gardiens ont constaté le cambriolage ?

Je pense que c'est au petit matin que les gardiens ont su qu'il s'était passé quelque chose. Autrement, s'ils avaient vu, ils auraient dû courir derrière les voleurs. Ils nous auraient alertés la nuit et non le matin. Nous disons qu'il y a une négligence quelque part parce qu'on ne peut pas ouvrir 21 boutiques sans qu'ils ne soient alertés. Il y a une négligence quelque part.

### Quel a été la teneur de votre AG du dimanche 14 septembre, lendemain du cambriolage ?

Les commerçants ont dit qu'ils ne veulent plus de ces gardiens au marché. En fait, tout bien considéré, je n'en veux pas à ces gardiens. Il n'y a qu'une seule lampe pour l'éclairage du marché, extérieur comme intérieur. Le marché souffre d'éclairage.

Ce n'est pas possible ! Il faut qu'on mette les moyens à leur disposition. Je pense que si la police municipale peut saisir les motos des gens la journée, elle doit aussi pouvoir garder les boutiques la nuit. Nous allons rencontrer le maire et demander le dédommagement de tous les commerçants victimes du cambriolage, parce qu'ils payent les boutiques chaque fin du mois, ils payent les taxes et impôts et, il est du devoir de la mairie de sécuriser le marché.

### Faut-il lier la tenue de votre AG le samedi après-midi et le cambriolage survenu la nuit de ce même samedi ?

Il y a qu'aujourd'hui, les commerçants sont débordés par les problèmes du marché. Le nouveau bureau doit rencontrer le maire, qui est le premier responsable du marché. On dit que quand un aveugle te tire, vous allez tous finir par tomber dans un trou. Nous les jeunes du marché, nous sommes des intellectuels par rapport aux anciens. Nous avons demandé qu'on nous laisse gérer notre marché parce qu'on est fatigué. Les commerçants du marché central sont indépendants. Seul Dahani Yacouba, le président consulaire de la jeune chambre économique du Gourma peut aider les commerçants à élire un bureau. Le maire n'a aucun droit sur les commerçants. Les droits qu'il a sur le marché, c'est la sécurité et les installations. Les commerçants sont indépendants de la mairie, indépendants du maire et, le président consulaire est un élu au même titre que le maire de la commune.◆

Depuis le 19 août, les commerçants du marché central de Fada tiennent régulièrement des AG pour se donner une nouvelle dynamique, "essayer de redorer leur blason avec le ministère du commerce, (MICA)" comme le dit Dahani Yacouba leur consul provincial (à gauche au premier plan avec des lunettes).



**Les Échos**  
du Sahel

Mensuel d'informations locales,  
d'Intégration et de Développement

+226 40 77 77 18  
+226 70 33 24 16  
+226 78 83 80 53  
+226 76 42 65 10

BP. 145 Fada N'Gourma  
Burkina Faso

Email : mboluvi@yahoo.fr

Récépissé n°2011-044/CAO/TGI-F/PF  
N°ISSN : 0796-8868

**Directeur de publication**  
Guy-Michel BOLOUVI  
**Conseil de la rédaction**  
Justin LOMPO, NABA Yentema  
**Rédaction**

Apollinaire Salembéré, Guy-Michel Bolouvi, Japhet Benyidoba, Philibert Yentangou Kawé Jos, Issaka Hervé Combaré.

**Conception graphique et Mise en page**  
Les Echos du Sahel

# LES BONNES ADRESSES

Besoin de Visibilité ?  
Un seul contact  
40 77 77 18

*Les Echos du Sahel*

votre journal de la région de l'Est

## Points de vente à Fada

- Siège Echos du Sahel (Gare TSR)
- La Maison du Journal (face CNSS/Place de l'Unité)
- Ets Oubda (face Brigade des douanes/route Pama)
- Auberge du 11 Décembre (route Niger)



CHEZ MÄIGA  
Face PALAIS DE JUSTICE de Fada

CAFÉ, THÉ ET REPAS CHAUD EN TOUTE HEURE  
Réservation : 70 75 77 74



AU SECTEUR 7  
FACE EGLISE ST ALPHONSE  
ROUTE DE LA CAMEG

RÉSERVATION  
76 41 72 65

## LES BONNES AFFAIRES DE LA RENTRÉE



Route du NIGER face gare Laagandé

LE VIRUS EBOLA N'A PAS DE NATIONALITÉ NI DE FRONTIÈRE

Alors, vigilance !

## VIRUS EBOLA

### EBOLA, QU'EST CE QUE C'EST ET COMMENT IL SE PROPAGE ?

- Ebola est causé par un virus.
- Aucun vaccin, ni traitement n'est disponible
- Provoque une maladie sévère, avec hémorragies.
- De nombreuses personnes peuvent très vite être contaminées.
- Plus de 90% en meurent – Certains guérissent, et particulièrement ceux qui sont pris en charge précocement.



- Les personnes malades peuvent transmettre cette maladie aux autres.
- Personnes à haut risques :
  - o Membres de la famille
  - o Personnes soignantes

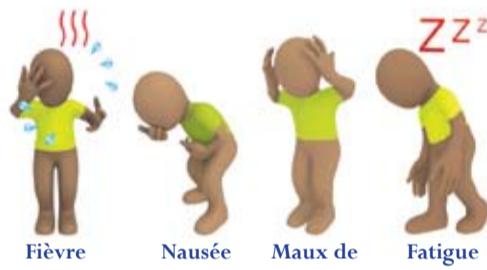


- Le contact avec une personne décédée peut également transmettre la maladie. ATTENTION ! (Enterrez les défunts avec précaution. Gardez vos distances).
- NE PAS laver, toucher ou embrasser les corps défunts.
- NE PAS partager la bassine qui a servi au défunt pour se laver les mains.

### QUELS SONT LES SYMPTOMES D'EBOLA ?

Les symptômes peuvent apparaître en deux jours après un contact avec une personne ou un corps contaminé

#### Premiers Symptômes



Fièvre Nausée Maux de tête Fatigue

#### Symptômes Suivants



Vomissements Saignements possibles Diarrhée Saignements possibles Toux Saignements possibles Hémorragie (Le plus souvent de la bouche et du nez)

### PRÉVENTION D'EBOLA ET QUOI FAIRE SI L'ON TOMBE MALADE ?

- Vous pouvez contracter Ebola d'une personne malade ou morte.
- Lavez-vous souvent les mains – Utilisez du savon.
- Ne touchez aucune personne infectée et surtout ses liquides corporels - Sang, vomé, selles, urine ou diarrhées.
- NE PAS toucher ou manger les « viandes de chasse » et NE PAS manger les chauves-souris.



- Appelez votre centre médical et informez-les de vos malaises
- Ecoutez les conseils. Vous devrez peut-être vous rendre à un hôpital spécial
- Gardez vos distances avec les autres pour ne pas les contaminer
- Le vomé et la diarrhée peuvent contaminer les autres, faites y particulièrement attention
- Il n'y a pas de traitement spécifique, mais un traitement symptomatique instauré le plus tôt possible dans les centres Ebola augmente les chances de survie.



Cette affiche a été conçue dans un but informatif uniquement et a été validée à la date de sa publication. Elle n'est en aucun cas un substitut à un avis médical. Si vous avez des questions ou remarques sur un thème de cette affiche, merci de consulter votre professionnel de santé.



ENTRE L'ONATEL ET LA SONAPOST

VÉLOS RÉSISTANCE-CONFORT  
POUR GRANDS, PETITS ET TOUT-PETITS